

CLI FLAMANVILLE

Assemblée Générale

Mercredi 25 septembre 2024

COLLEGE DES ELUS :

FIDELIN Benoît	Président
THOMINET Odile	1 ^{ère} Vice-Présidente
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
LETOUZE Thierry	Conseiller départemental
BRIENS Eric	Conseiller départemental
BRISSET Franck	Délégué communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
POIGNANT Jean-Pierre	Délégué communautaire du Cotentin
GUILLEMETTE Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

HELLENBRAND Bernard	SAUVONS LE CLIMAT
JACQUES André	CRILAN
CONSTANT Emile	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
BRISSET Philippe	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
GAIFFE Lionel	SFEN
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LUCE Patrick	FO
LIARD Carole	CFE-CGC
LELIEVRE Mathieu	CFDT

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BARON Yves	Personne qualifiée
HERLEM Eric	Personne qualifiée
LARUE Jean-Pierre	Personne qualifiée
FOOS Jacques	Personne qualifiée
QUINGARE Didier	Personne qualifiée
CROCHEMORE Guillaume	Personne qualifiée
Lieutenant Christophe Potier	SDIS 50
VIGOT François	Conseil de l'ordre des Pharmaciens
BRISSET Gaëtan	Chambre d'Agriculture de la Manche

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

DERETTE Arnaud	Chef adjoint au SIDPC
MORVAN Alain	Directeur de projet EPR EDF Flamanville
LE HIR David	Directeur Flamanville 1 et 2
HEINFLING Grégory	Directeur EPR Flamanville
SCHNEBELEN Stéphanie	Communication FLAM 1 & 2
LESERVOT Jean-Baptiste	EDF
LEGRAND Philippe	EDF
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	ASN
BARBOT Jean-François	ASN
PERIGNON Lucie	ASN

EXCUSES :

TRAVERT Stéphane	Député
FAGNEN Sébastien	Sénateur
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
BURNOUF Elisabeth	Déléguée communautaire du Cotentin
DUBOST Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
BAUDRY Jean-Marc	Délégué communautaire du Cotentin
GOURDIN Sédrick	Délégué communautaire du Cotentin
MARTIN Jean-Paul	AEPN
MARGERIE Pierre	CREPAN
BOUST Dominique	Personne qualifiée
DRUEZ Yveline	Personne qualifiée
PETITJEAN Stéphanie	Directrice de Cabinet
RAMPON Jean	Sous-préfet
MARBACH Pierre	IRSN

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Benoît FIDELIN.

(NOTE : Le son est très saturé, parfois même sur-saturé, au point de rendre incompréhensibles, inaudibles, certains passages des interventions).

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes, bonjour à tous, et bienvenue dans cet amphithéâtre du Pôle de Les Pieux, dans lequel nous nous trouvons comme d'habitude. Merci au Pôle de nous accueillir à nouveau dans cette salle.

Nous avons aujourd'hui une CLI importante, d'autant plus importante que, malheureusement, il s'agit de la première CLI depuis le mois d'avril. Pourquoi ? Parce que, comme vous le savez, il y a eu une période de réserve due à l'organisation des élections législatives du mois de juin, au moment-même où nous devons tenir notre CLI. Cette année, il y aura au total trois CLI : celle qui s'est tenue au mois d'avril dernier, celle que nous tenons aujourd'hui et puis celle qui est prévue en fin d'année. On avait pris l'habitude d'en avoir quatre pour coller à l'actualité. Cette année, cela n'a pas été possible, mais on essaiera à travers ces débats de toujours vous rendre compte de l'actualité et d'organiser ces débats de telle manière que chacun puisse y réagir et poser les questions qu'il désire, des questions destinées aussi bien à l'exploitant qu'à l'ASN.

Bienvenue à tous les collègues, aux membres de la presse, aux membres du public, puisque c'est une CLI qui reste volontairement ouverte au public.

1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 09.02.2024

M. le PRÉSIDENT.- La première chose, comme chaque fois, c'est la validation des comptes rendus des assemblées générales : celle du 23 février, du début d'année, et puis de celle du 12 avril. Est-ce qu'il y a des observations, dans la mesure où ils ont été envoyés en temps et en heure à chacun d'entre vous ? Il n'y en a pas ? Très bien.

Les Procès-verbaux des assemblées générales du 23/02/2024 et du 12/04/2024 sont validés

M. FOOS - Monsieur le président, il nous faut quand même accueillir un nouveau membre, en la personne de Monsieur Guillaume CROCHEMORT, dans le Collège des personnalités qualifiées.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord.

M. FOOS - Il s'agit de sa première assemblée générale de la CLI.

M. le PRÉSIDENT.- Entendu. Bienvenue, Monsieur. C'est vrai, vous avez raison, j'ai souhaité la bienvenue à tout le monde, mais je ne vous ai pas souhaité la bienvenue en particulier. Du coup, présentez-vous.

M. CROCHEMORT.- Je suis monsieur CROCHEMORT. Je suis consultant pour le transport des marchandises dangereuses. Je suis ingénieur depuis 1983 et je suis membre de la SFEN depuis quelque temps. Je m'intéresse à ce qui se passe chez EDF et j'espère faire profiter à l'ensemble de la CLI de mes quelques connaissances.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Vous pouvez maintenant éteindre votre micro. En deuxième point ...

M. ROUSSELET.- ... S'il vous plaît, j'aimerais avoir un petit point d'éclaircissement : comment s'est faite cette nomination et en remplacement de qui ?

M. le PRÉSIDENT.- C'est au sein du collège.

M. ROUSSELET.- Oui, mais à remplacement de qui ?

M. le PRÉSIDENT.- (Inaudible).

M. ROUSSELET.- Parce que, si c'est pour remplacer Jean-Claude AUTRET, dans le cadre de l'équilibre qui avait été respecté jusqu'à maintenant, cela pose un sérieux problème selon moi.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas s'il s'agit du remplacement de Jean-Claude AUTRET.

M. ROUSSELET.- J'ai l'impression que c'est la place de Jean-Claude AUTRET qui va être occupée aujourd'hui.

M. le PRESIDENT.- Oui, oui ...

M. ROUSSELET.- ... C'est bizarre que l'on n'ait pas ...

M. le PRESIDENT.- ... Jean-Claude AUTRET, malheureusement, nous a quittés voici plus d'un an et demi ...

M. ROUSSELET.- ... Oui, je sais bien, mais tout le monde se souvient quand même de son positionnement. C'était quelque chose qui avait été discuté, étudié, de manière à obtenir un réel équilibre, y compris au sein des personnalités qualifiées. Je n'ai rien contre la SFEN en particulier, mais je dis seulement que, dans le cadre de l'équilibre des personnalités qualifiées, cela me pose un problème et que l'on n'en a jamais discuté nulle part.

M. le PRESIDENT.- C'était au sein de votre groupe que cela avait été ...

M. FOOS - ... Quant à moi, je pense que c'est avant tout un problème d'expertise et de qualification dans le domaine. Ce n'est pas un domaine d'association de défense de l'environnement. On n'est pas dans le même collège.

M. le PRESIDENT.- (Inaudible) au sein de votre groupe d'experts, enfin de ...

M. ROUSSELET.- ... Non, non, non, c'est quand même nommé par le conseil départemental. En tout cas, à moi, cela me pose un problème, parce que l'on avait bien dit que c'était très important de conserver quelqu'un qui avait l'essence sociale.

M. le PRESIDENT.- Qui avait ?

M. ROUSSELET.- L'essence sociale, une approche technologique et sociale. C'était ce que faisait Jean-Claude AUTRET avec brio, mais je trouve que remplacer Jean-Claude AUTRET, dont la présence était très forte... Cela étant, chacun discute avec ses idées, mais je trouve quand même que la manière dont cela se passe est cavalière.

M. le PRESIDENT.- Je ne sais pas. On a accepté la proposition des personnalités qualifiées, sans équivoque et sans jugement a priori, vous comprenez ?

M. JACQUES - (inaudible) à propos du règlement intérieur, mais effectivement, il est important de considérer que, dans les personnes qualifiées, il puisse y avoir des membres des associations, et pas forcément des personnes pronucléaires. D'autre part, il est important qu'il y ait des personnes qui appartiennent au domaine nucléaire tandis que d'autres font peut-être partie du domaine des sciences humaines, puisque c'est ce qui apparaît dans la liste des membres de cette CLI, liste signée par le président du conseil départemental.

M. le PRESIDENT.- Oui, tout à fait, mais nous n'avons ni a priori ni préjugé à propos de ...

M. ROUSSELET.- ... Mais nous, on en a un.

M. le PRESIDENT.- Entendu, mais nous, nous n'en avons pas et le Président du Département n'en avait pas non plus.

M. ROUSSELET.- Je pense qu'il faudra rediscuter de cela en Bureau et je pense que cette question-là ...

M. le PRESIDENT.- ... On en discutera en Bureau, si vous le souhaitez.

M. ROUSSELET.- Je trouve quand même assez incroyable la manière dont la décision a été prise, parce qu'on nous annonce cela ce matin de cette façon, alors qu'il était bien clair que l'on avait dit que c'était quelqu'un d'essence sociale qui ...

M. le PRESIDENT.- ... Il y a quand même une certaine autonomie au sein des collègues pour que les personnes... Ce n'est pas le conseil départemental qui va tout régenter, même au sein des collègues où les personnes ...

M. ROUSSELET.- ... Non, mais c'est lui qui nomme.

M. le PRESIDENT.- Si cela a été proposé par le collègue, on lui fait confiance. Et le président du conseil départemental n'a pas à préjuger

M. ROUSSELET.- Il ne nous a jamais été demandé d'investiguer, d'essayer de trouver quelqu'un en plus ...

M. le PRESIDENT.- ... C'est au collègue des personnalités qualifiées.

M. ROUSSELET.- Entendu, mais je trouve que cela augure mal de la suite de ce début de réunion.

2. Présentation et approbation du règlement intérieur de la CLI de Flamanville (mis à jour) (CLI)

M. le PRESIDENT.- Concernant le deuxième point inscrit à l'ordre du jour ...

M. JACQUES.- ... Monsieur le Président , si vous me le permettez, nous avons demandé d'exclure de cette réunion le sujet des règlements intérieurs, pour respecter nos invités qui vont nous parler de l'EPR. Je pense que le sujet que l'on attend tous aujourd'hui, c'est plutôt l'EPR. Cela fait trop longtemps que le sujet des règlements intérieurs fait débat et qu'il ne progresse pas. Cela fait cinq ans qu'il est en chantier et, quelque part, on va pouvoir bientôt le comparer au chantier de l'EPR. C'est vrai que ce n'est pas normal que cela traîne et on ne va quand même pas embêter nos invités (avec ce sujet). S'il vous plaît, reportez ce sujet en fin de matinée afin que l'on puisse les libérer.

M. le PRESIDENT.- Monsieur Jacques, il est hors de question de remettre ce point. C'est un point que l'on travaille, c'est vrai, depuis longtemps, et pour lequel l'ensemble des membres de toutes les CLI, lors d'une inter-CLI qui s'est tenue l'année dernière, se sont réunis à plusieurs reprises et ont enfin voté un règlement intérieur.

M. JACQUES.- Si vous voulez passer en force, faites-le à la fin de la matinée ...

M. le PRESIDENT.- ... Il ne s'agit pas de la passer en force ...

M. JACQUES.- ... Faites-le en fin de matinée ...

M. le PRESIDENT.- ... Ce n'est pas passé en force, mais c'est passé de manière ultra-démocratique. Voilà. Tout le monde en a discuté et on s'est tous mis tout à fait d'accord et cela a été vu point par point. Cela a été... Pour aboutir à cela, tous les membres de l'inter-CLI de la Manche ont discuté ensemble, en écoutant tous les avis et dans une atmosphère qui était sereine et tolérante. Il est donc hors de question voilà. On va voter ce règlement intérieur de la CLI, qui est conforme à ce que l'on a décidé ensemble. Ensemble ! Ce n'est pas moi qui l'ai décidé, mais c'est vous qui l'avez décidé. Donc, il y aura présentation et approbation. C'est un règlement intérieur que vous avez tous eu. Il a été (déjà) présenté, on ne va pas le relire, parce que vous y avez tous travaillé, mot à mot, et on va le voter. Un point c'est tout.

M. JACQUES.- Est-ce que je peux avoir la parole ?

M. le PRESIDENT.- Oui, je vous en prie.

M. JACQUES.- Merci. Je vais revenir sur ce sujet, parce que ce qui nous est proposé, c'est la copie conforme de ce qui avait été proposé à la CLI-CSM et qui avait été ajourné à la demande même de la présidente qui considérait qu'il n'était pas conforme au Code de l'environnement, et qu'en plus, il y avait des incohérences entre les différents règlements intérieurs. C'est important, le règlement intérieur, puisque c'est ce qui régit la vie d'une association ou d'une organisation, et c'est ce qui permet de bien travailler ensemble. C'est cela le but, parvenir à bien travailler ensemble.

Ce que l'on observe : tel qu'il est actuellement écrit, cela contribue chaque fois un peu plus au renforcement du pouvoir du président du conseil départemental, des présidents de CLI et du Bureau, et ce, au détriment de l'assemblée générale.

Je vais aller très vite, vous allez voir : au lieu de s'en tenir au Code de l'environnement, la composition de la CLI est volontairement lacunaire, et on le voit dans les règlements intérieurs, alors qu'il aurait suffi de s'en tenir au Code de l'environnement, qui décrit très bien la composition d'une CLI. Les critères d'admission dans le collège associatif ne sont pas précisés, alors que, et vous le savez bien, Monsieur le Président, il y a des critères d'admission qui consistent à dire que les associations doivent avoir une activité dans le ressort de la CLI, ou de l'installation nucléaire. Quand on dit « Activité », c'est-à-dire qu'elle peut être contrôlée, et c'est ce que fait la préfecture tous les ans auprès des associations agréées pour la protection de l'environnement.

Je pose aussi la question, même si vous venez d'y répondre, Monsieur le Président : y aurait-il un cumul possible dans le collège associatif et dans le collège des personnes qualifiées pour les associations ? Eh bien, on vient de voir que la SFEN peut siéger aujourd'hui dans le collège des associations et dans le collège des personnes qualifiées, ce qui augmente effectivement le nombre de membres de cette organisation au sein de cette CLI, qui est majoritairement, il faut quand même le dire, plutôt sensiblement pronucléaire. En fin de compte, notre CLI, c'est la recette du pâté d'alouette.

Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que les demandes de réunions plénières – je vais vite – et de réunions d'information du public sont soumises à des critères restrictifs du fait de cette nouvelle version, parce qu'il est indiqué que c'est à la demande de 50 % de l'assemblée générale, alors que le Code dit que

c'est à la demande de 25 %. C'est-à-dire que vous diminuez volontairement la possibilité pour l'assemblée générale de demander des assemblées générales, mais aussi des réunions ouvertes au public. On ne peut effectivement pas admettre cela.

Enfin, et on le redit sans arrêt, il y a un point concernant la discrimination entre les membres titulaires et les membres suppléants pour la participation aux réunions plénières des CLI, et notamment s'agissant des frais de mission. Il y a une régression et un enjeu en termes d'information et de formation – et c'est quand même bien notre but – car nous devons aussi penser aux suppléants quant au fait de les former et de les informer, pour qu'ils puissent prendre part à ces réunions. Qu'en sera-t-il pour eux et pour elles, demain, pour les revues de presse et les formations ?

Enfin et concernant les documents, nous avons effectivement vu, à l'occasion de notre demande d'expertise, que des documents que nous destinions à la présente assemblée n'avaient pas été transmis. Et donc, apparaît la notion de « Documents nécessaires » dans la nouvelle version du conseil départemental. Cependant, cela n'existe pas dans le Code de l'environnement et son appréciation devrait faire l'objet d'une discussion plutôt que de se voir imposée à la discrétion du conseil départemental. Cela n'est pas normal et cela devrait au moins pouvoir être discuté. Le délai de transmission de cinq jours est trop court selon nous. D'ailleurs, comme vous le voyez encore aujourd'hui, ce délai n'a pas été respecté.

La désignation non démocratique – j'insiste, non démocratique – des représentants de la CLI à l'ANCCLI et à d'autres organismes, notamment pour nos associations, est quelque chose qui est absolument inadmissible. Les propositions du président de la CLI auprès de l'assemblée générale excluent un vote préalable au sein des collèges, comme on peut le faire lorsque l'on vote pour nos collègues. Cette fois encore, c'est là quelque chose qui n'est pas admissible, surtout que l'on dispose de points de comparaison en France – pays de liberté, égalité, fraternité – où, effectivement, certaines CLI mettent en place un vote par collège pour les associations et pour tous les groupes qui composent la CLI. Tout ceci est pourtant simple, mais ce n'est pas possible ici.

Enfin, et je vais aller très vite : la consultation de l'assemblée générale sur les PPI devrait être inscrite au règlement intérieur. Cela a disparu et je ne sais pas pourquoi. C'est pourtant l'une des rares prérogatives, si on peut le dire ainsi, puisqu'il n'y a pas le pouvoir du vote, mais cela permet de donner un avis et cela

permet le débat et la discussion. Le règlement intérieur exclut ainsi de nombreux mots comme « PPI », et ce n'est pas normal.

Concernant les expertises indépendantes, les études ou les analyses, et vous savez, Monsieur le Président, que cela fait plusieurs fois que l'on revient sur ce sujet : le Code n'indique pas que le Bureau peut faire écran aux propositions émises par l'assemblée générale. Cela n'existe pas dans le Code de l'environnement. Je ne vois donc pas pourquoi vous voudriez à nouveau faire écran au sein de notre Assemblée, ce qui rendra encore plus difficile une demande d'expertise ou d'analyse. Effectivement, sans aucun doute, cela constitue un renforcement du pouvoir des présidents.

Enfin, s'agissant de la justice expéditive, je crois que c'est là un morceau très important aujourd'hui. C'est-à-dire que l'on invente dans ce nouveau règlement intérieur une justice expéditive d'exclusion aux mains du président du conseil départemental et sur proposition du Bureau, sans possibilité de médiation, ni de droit à la défense, et il n'y a pas d'échelle de sanctions ni de recours. On peut même se poser la question de la validité de ce type d'écriture dans notre République, à moins que l'on en ait changé cette nuit. Mais quelque part, il y a là quelque chose qui ne fonctionne pas et on ne peut pas s'associer à une pareille proposition. C'est inadmissible.

S'agissant des frais de mission, on y reviendra tout à l'heure.

Simplement et en conclusion : cinq ans après que l'environnement a été revisité, en 2019, par les pouvoirs publics, les règlements intérieurs des trois CLI de la Manche ne sont toujours pas conformes ni cohérents entre eux. C'est une réalité et on a essayé de vous alerter là-dessus, mais sans succès. Alors que le chantier sur les règlements intérieurs est en cours depuis deux ans... Parce que nous vous avons alerté il y a deux ans, et c'était à propos de notre demande d'expertise indépendante qui avait alors été rejetée illégalement par le Bureau de la CLI. La reprise des travaux est engagée par des groupes de travail, mais, quelque part, cela n'avance pas. La seule solution que l'on vous propose... Et il y a de l'argent dans les CLI, puisqu'il y a quand même 228 000 euros de placement pour la CLI Orano, CLI Orano qui est la tirelire des CLI, il faut le dire. Cela signifie qu'il y a de l'argent pour payer quelqu'un pour nous aider à avancer sur ce sujet afin de permettre un meilleur fonctionnement de la CLI.

J'ai terminé mon intervention.

M. le PRESIDENT.- Concernant tous ces points, je peux vous répondre que nous avons tout étudié avec les services juridiques du conseil départemental. Nous avons notamment étudié vos réflexions et vos questionnements. Rien ne tient dans ce que vous dites par rapport au Code de l'environnement. Tout a été étudié, ne serait-ce que la demande d'expertise indépendante pour laquelle, on le verra plus tard, la justice administrative nous a donné raison dans un premier temps. Et puis, à propos du pouvoir du président du conseil départemental, l'article 10 justement, qui disait... Il a été supprimé et il est remplacé par l'article 3-3, qui mentionne le rôle de l'assemblée plénière de la CLI dans la désignation de ses représentants.

Quant à moi, je pense que l'on a tous travaillé ici dans une bonne ambiance pendant tout le printemps, pour que l'on puisse aboutir enfin à des règlements. « Ce ne sont pas les mêmes », dites-vous. Bien sûr que ce ne sont pas les mêmes selon les CLI, puisque, nous, nous sommes une CLI de régie qui est gérée par le conseil départemental, tandis que la CLI Orano est une CLI associative. Elles n'ont donc normalement pas les mêmes règlements intérieurs.

Je vais vous demander de voter ce règlement intérieur à main levée, du moins, si vous êtes d'accord.

M. JACQUES (hors-micro).- A bulletin secret, M. le Président, c'est un document fondateur.

M. le PRESIDENT.- A bulletin secret. Puisqu'il faut qu'une personne demande que cela soit voté à bulletin secret pour que cela soit accepté, on va jouer le jeu. Et donc, nous allons... Malheureusement, on avait beaucoup de choses à dire sur l'actualité, sur l'EPR, mais nous allons prendre le temps de voter à bulletin secret, puisque c'est là ce que vous souhaitez.

Il va nous être distribué un petit papier et une enveloppe à placer dans l'urne. La question est : oui ou non, êtes-vous d'accord avec le règlement intérieur de la CLI ? Que ce soit un oui, un non, une abstention ou bien encore un vote blanc, cela relève de la liberté de chacun.

Une intervenante.- Pendant que l'on vote, on peut peut-être poursuivre l'ordre du jour ?

Un intervenant.- (inaudible)

M. le PRESIDENT.- C'est : « Oui » ou « Non ».

(Silence)

M. le PRESIDENT.- Est-ce que tout le monde a voté ? Allez-y.

(Silence)

M. le PRESIDENT.- Est-ce que tous ceux qui voulaient participer au vote ont pu le faire ? Oui ? Merci.

(Mme THOMINET procède à haute voix au dépouillement)

M. le PRESIDENT.- Voici le résultat de ce scrutin : Oui, 26 voix . Non, 3 voix. Abstention, 1 voix.

Le règlement intérieur de la CLI de Flamanville (mis à jour) est approuvé

Je vous remercie.

3. Point d'étapes sur le chargement de l'EPR : descriptif détaillé du bon déroulement de chacune des étapes, à savoir :

T0 : présentation et passation de pouvoir entre M. Alain Morvan et M. Grégory Heinfling

T1 : l'autorisation de mise en service, (date, durée, déroulé, évènements...)

T2 : le chargement des 241 assemblages, (date, temps d'exécution, méthodologie...)

T3 : l'autorisation de passage à 110 °C, (date, durée, déroulé, évènements...)

**T4 : actualité sur la divergence
(ASN – Exploitant)**

M. le PRESIDENT.- Nous allons passer maintenant à un point important : le point d'étapes sur le fonctionnement et le chargement de l'EPR, avec un descriptif détaillé du bon déroulement de chacune des étapes.

Mais avant de rentrer dans la technique, je souhaite passer la parole à M. MORVAN, qui va passer son pouvoir à M. Grégory HEINFLING, puisqu'il va s'en aller et donc quitter le site de Flamanville. Monsieur HEINFLING, je vous passerai la parole ensuite afin que vous vous présentiez. La parole est à vous, Monsieur MORVAN.

M. MORVAN.- Le pouvoir est déjà passé, puisque, depuis le 7 mai, date du jour de l'autorisation du chargement, Gregory, qui se présentera tout à l'heure, est responsable de la sûreté du site de Flamanville
3. Ainsi, quelque part, la passation de pouvoir a déjà été faite.

Il me semblait important d'assister à cette dernière CLI et d'y dire quelques mots, parce que – et cela a été dit tout à l'heure – à raison de trois CLI par an, j'ai vécu neuf ans de CLI dans la région et je dois donc

ne pas être pas loin de tenir un record avec près de 27 CLI. C'est marquant, je tenais donc à vous dire quelques mots.

En premier lieu, ces dernières années ont été des années marquantes pour moi, parce que j'ai vécu le démarrage de Golfech en 1992-1993, puis les essais du démarrage de sous-marin nucléaire avec Naval Group, et puis maintenant, le démarrage jusqu'à la divergence de Flamanville 3, Flamanville 3 dont j'espère pouvoir vivre le couplage dans quelques semaines, puisque je quitterai la région à la fin du mois d'octobre. Vous vous en doutez, j'ai vécu ainsi quatre années très denses dans la région. Cela reste une très belle aventure humaine, parce que ce sont avant tout des femmes et des hommes qui participent au démarrage d'une installation de cette complexité.

Je salue – et même si je l'ai déjà dit en CLI, je le redis – le travail extrêmement rigoureux des équipes qui démarrent Flamanville 3 depuis des années, qui ont travaillé sur la qualité de ces installations pour que l'on puisse aujourd'hui démarrer en toute sûreté. Cela prend du temps. J'allais dire que c'est normal puisqu'il s'agit d'une installation nucléaire. On est dans une année olympique et j'apparente cette installation à un sport de haut niveau, qui nécessite une grande concentration et une grande expertise. Et puis les essais de démarrage sont réalisés pour tester les différents systèmes, pour tester l'installation, pour régler les différents paramètres et les régulations qui nous permettront ensuite de fonctionner en toute sûreté. Cela me semble important que l'on garde cela en tête.

Je souhaitais également souligner la qualité des échanges que j'ai pu avoir avec les membres de la CLI, dans les différents collèges. Je me suis toujours attaché à respecter les différents avis. Ils pouvaient être contraires, il pouvait y avoir des questionnements à propos de Flamanville, pour autant, on s'est toujours attaché à répondre à vos questions.

Je tenais également à souligner le travail de M. FIDELIN, président de la CLI, qui a toujours veillé à obtenir le bon équilibre entre les réponses apportées par les exploitants et puis les questionnements des membres de la CLI. Je respecte les opinions des uns et des autres, et monsieur FIDELIN a toujours fait le nécessaire pour que cet équilibre soit tenu.

Je tiens également à remercier les membres de la CLI qui ont pris le temps de venir sur le site de Flamanville 3. Nous avons organisé des visites qui ont porté sur différents sujets. La dernière en date concernait le simulateur. Nous avons finalement expliqué ce qu'est une divergence parce que, pour le

commun des mortels, cela ne parle pas vraiment. On a donc essayé de vous rendre palpable ce qu'est une divergence, et j'espère que cela vous a servi. Il y a quelques mois, on vous avait également invité à venir voir le type de contrôles réalisés après les CFSI (Counterfeit, Fraudulent and Suspect Item). Je rappelle que les CFSI sont autrement appelées les « Fraudes potentielles » chez des fournisseurs de l'industrie, et donc chez des fournisseurs qui peuvent également intervenir dans le domaine nucléaire. On vous a expliqué tous les contrôles qui ont été réalisés afin d'apporter les éléments nécessaires à l'Autorité de sûreté pour l'autorisation de démarrage, autorisation qui a été délivrée le 7 mai.

Puis plus récemment, M. FIDELIN l'a rappelé tout à l'heure, la CLI du mois de juin ayant été annulée, dans l'optique de compenser ce déficit d'échanges avec vous, on a mis en place des notes techniques. J'espère qu'elles vous auront été utiles. C'est un travail qui n'est pas obligatoire, mais que l'on a jugé utile de partager avec vous, et qui visait à vous informer de l'avancement des essais, afin que vous soyez le mieux informés possible à propos du démarrage de Flamanville.

Encore merci pour cette collaboration. Je vais maintenant laisser la parole à Grégory qui va se présenter.

M. HEINFLING.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis Grégory HEINFLING, directeur du CNPE de Flamanville 3. Je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui, avec vous toutes et avec vous tous, aux côtés d'Alain et aux côtés de David, pour cette CLI qui est une première pour moi. Et je suis vraiment très heureux d'être votre nouvel interlocuteur, et donc de prendre le relais d'Alain pour Flamanville 3.

En quelques mots et pour me présenter : j'exerce cette responsabilité sur l'exploitation depuis un peu plus de sept ans maintenant. Pendant ces années, j'ai travaillé aux côtés d'Alain pour contribuer à achever le réacteur, à mener ces essais et à préparer nos équipes à son exploitation en toute sûreté. J'ai travaillé depuis plus longtemps que cela sur le projet EPR, puisque j'ai contribué à ses études de 2005 à 2009, en Allemagne. C'était un projet initialement franco-allemand et une partie des études était réalisée en Allemagne. J'avais en charge le pilotage des études réalisées pour Flamanville 3 en Allemagne. Et puis, j'ai pris la responsabilité de la construction en tant que directeur délégué de l'aménagement sur le chantier de Flamanville. J'ai exercé cette responsabilité de 2009 à 2013, jusqu'à la pose du dôme. J'ai essentiellement réalisé le génie civil principal et les premiers montages électromécaniques, l'introduction des gros composants.

Alain restant avec nous aujourd'hui pour cette CLI, c'est lui qui va vous présenter les opérations d'essais qui ont précédé la divergence. Je propose, si M. FIDELIN est d'accord, de redonner la parole à Alain.

(Inaudible).

M. MORVAN.- Avant d'attaquer ce (inaudible), il y a un point, mais je l'ai évoqué il y a quelques instants – je crois que c'est le point suivant inscrit à l'ordre du jour, le point 4 – qui abordait les fraudes, ce que l'on appelle, dans nos échanges avec l'Autorité de sûreté et dans un langage un peu technique, les CFSI. Mais concernant ce point 4, vous n'aurez pas de diapositive aujourd'hui, pour la simple raison que la présentation a été faite le 12 avril, que les contrôles qui étaient nécessaires concernant l'installation de Flamanville 3 ont été réalisés, conformément à ce que l'on vous avait présenté le 12 avril. Cependant, l'ensemble des dossiers qui ont été remis à l'Autorité de sûreté a permis la délivrance de l'autorisation de démarrage le 7 mai.

En termes d'avancée judiciaire de ces dossiers, c'est toujours en cours, parce que ce sont des temps longs. Je ne suis donc pas en mesure de vous apporter des éléments complémentaires à propos de l'avancement de ces enquêtes. Toujours est-il que s'agissant des dossiers nécessaires au démarrage, il n'y a rien de nouveau, puisque l'on n'a pas effectué de contrôles complémentaires et que c'étaient des contrôles qui étaient nécessaires avant le démarrage. On est désormais dans la phase de mise en route et du test final de l'installation.

Je vous rappelle, et je l'ai un petit peu évoqué voici quelques instants, que nous avons essayé de vulgariser les contrôles qui ont été réalisés sur l'installation. Les contrôles ont été très nombreux et ont été réalisés durant plusieurs semaines. Bien évidemment, c'étaient des contrôles non-destructifs, puisque l'objectif était de vérifier que le matériel présent sur l'installation était bien conforme pour fonctionner en toute sûreté. Ces contrôles vous ont été présentés ; du moins, une partie des contrôles non-destructifs réalisés sur l'installation a été présentée aux membres de la CLI lors de la visite de Flamanville 3.

En termes de présentation, on peut attaquer directement le point concernant le premier essai. L'autorisation de mise au service, c'est un moment qui a été extrêmement important pour le projet, parce que ce sont des... Oui, pardon ?

M. VASTEL.- Je me permets de vous interrompre à propos du point concernant les falsifications, parce qu'il y a quelque chose que je n'ai pas bien compris. Lors de la dernière CLI, vous avez dit qu'on allait être déçu, que l'on n'aurait aucun commentaire, pour ne pas gêner effectivement les instructions judiciaires. Entendu. Lors d'un webinaire du 7 juin 2024, vous êtes intervenu au webinaire consacré aux falsifications, et d'après ce que j'ai entendu, vous avez parlé de trois falsifications concernant l'EPR, mais qui avaient été résolues, donc pas de problème. Vous avez dit avoir parlé de ces trois falsifications en CLI. C'est ce que vous avez dit au webinaire du 7 juin 2024. Vous avez dit en avoir parlé en CLI le matin et l'après-midi, alors que vous n'avez pas du tout abordé cela durant la dernière CLI. Je ne comprends pas.

M. MORVAN.- J'ai sous les yeux le PV de la CLI du 12 avril. Je vous ai présenté ce qu'était une irrégularité, et cela avait été complété par M. LAFFORGUE-MERMET. J'ai évoqué ensuite les contrôles qui ont été réalisés. Je ne vous ai cité ni le nombre d'entreprises concernées ni le nom des entreprises elles-mêmes, parce que je n'ai pas le droit de le faire, puisque c'est soumis à la confidentialité, donc lié aux enquêtes judiciaires en cours. La situation n'a d'ailleurs pas changé.

Lors du webinaire, en présence de M. QUINTIN, j'ai apporté les mêmes éléments, en expliquant qu'il y avait des falsifications sur le site de Flamanville, qu'elles avaient été traitées avec des contrôles qui ont permis à l'Autorité de sûreté de se prononcer sur l'état de sûreté des matériels, pour autoriser le démarrage le 7 mai.

M. VASTEL.- Lors du webinaire, vous avez bien parlé de certaines falsifications qui étaient résolues, mais en CLI, on n'en a pas entendu parler. C'est cela que je veux dire.

M. MORVAN.- Je le répète, parce que je pense que je dois mal m'exprimer : j'ai évoqué des falsifications lors de la CLI 12 avril. Quand je dis qu'elles ont été traitées, c'est que l'analyse sur le terrain – analyse documentaire tout en nous appuyant également sur le contrôle non-destructif des matériels – a été réalisée puis communiquée à l'Autorité de sûreté. Quand je dis « Traiter », c'est à cela que je fais référence. Ensuite, derrière, il y a la partie enquête qui ne relève pas de mon pouvoir, qui prendra un certain temps et qui permettra donc de conclure sur les responsabilités engagées au sein de ces affaires. Mais d'un point de vue exploitation, l'aspect documentaire et l'aspect portant sur l'état des matériels a été vérifié et communiqué à l'Autorité de sûreté, ce qui a permis d'obtenir l'autorisation de démarrage le 7 mai dernier.

C'est exactement ce que j'ai dit durant le webinaire avec M. QUNTIN. Le webinaire ayant d'ailleurs été enregistré, je vous invite à réécouter mes propos.

M. VASTEL.- Je n'ai pas entendu les mêmes propos et j'aimerais bien réécouter les enregistrements du webinaire.

M. MORVAN.- Ils sont disponibles.

M. VASTEL.- Entendu.

M. MORVAN.- En termes d'autorisation de démarrage, je disais que c'est un moment qui est extrêmement important pour le projet, puisque c'est le fruit de plusieurs mois de travail qui a permis finalement d'apporter les (inaudible) nécessaires au niveau de la qualité attendue par l'Autorité de sûreté, pour prononcer l'autorisation de démarrage. Je vous propose de... Normalement, il y a un petit film – je ne sais pas si on va le diffuser – qui vous permet d'apprécier, pour ceux qui ne sont pas allés à Flamanville, le niveau de l'installation au moment de l'autorisation de démarrage. Bien évidemment, c'est le niveau qui a cours actuellement à Flamanville, le niveau requis pour (inaudible) une centrale nucléaire. C'est le standard français.

Diffusion d'une vidéo

Mme HOVNANIAN.- *(durant la diffusion du film)* - C'est une Commission Locale d'Information, pas de communication.

Mme HOVNANIAN.- Pouvez-vous détailler ce que l'on a appris sur le fond ?

M. MORVAN.- L'objectif de ce film, je l'ai dit, était de vous montrer l'état global des installations au moment de l'autorisation de démarrage. Vous avez vu des images aussi bien du bâtiment réacteur que des bâtiments auxiliaires nucléaires, de la salle de machines et de la station de pompage. L'objectif de ce film, très clairement, est de montrer le niveau d'exigence atteint à Flamanville 3, qui est le niveau d'exigence attendu par l'Autorité de sûreté. C'est un niveau d'exigence qui est très élevé, je vous l'ai dit tout à l'heure...

S'il vous plaît, je respecte ce que vous dites et je n'accepterai pas des gestes qui sont pour le moins déplacés.

Je le redis : c'est une installation qui revêt un haut standard s'agissant de l'état des installations. Pour ceux qui se sont rendus sur le site de Flamanville, ils ont pu le constater, mais d'autres n'ont pas pu se déplacer. En tout cas, cette vidéo vous permet de montrer le travail qui a été réalisé par les femmes et les hommes de Flamanville depuis de nombreuses années pour atteindre ce niveau de sûreté attendu par l'Autorité sûreté, qui est un niveau de sûreté élevé, ce qui est tout à fait normal.

Sur ce slide, voici les points qui me semblent totalement importants : l'autorisation de démarrage qui a été délivrée le 7 mai 2024, après une instruction qui a été minutieuse, puisque cela a duré plusieurs mois, avec des évaluations sur le terrain, des inspections de revue, avec le dossier CFSI que j'ai évoqué et qui a occupé les premiers mois de l'année 2024, qui a ainsi décalé l'autorisation de démarrage que l'on avait plutôt prévue initialement au mois de mars, mais qui a eu lieu au mois de mai.

A partir de cette date, Flamanville est devenue la 57^{ème} tranche du parc nucléaire français. Je le redis, c'est la date à laquelle Grégory a pris ses fonctions en tant que patron de la sûreté sur le site de Flamanville. Dès le 8 mai, Grégory a autorisé le chargement du réacteur de Flamanville, réacteur qui est aujourd'hui chargé et divergé, mais on en parlera dans quelques instants.

Lors de la CLI, j'avais également évoqué la prise en main, ce qui allait se passer durant la phase de démarrage – cela faisait partie des slides de la CLI du 12 avril – avec un séquençement du démarrage en quatre grandes phases, que l'on appelle les phases DEM31, DEM32, DEM33, DEM34, DEM comme démarrage. La première phase, la phase de démarrage, la DEM31, a eu lieu du 8 mai, date du chargement, jusqu'à la fin mai et c'était une phase durant laquelle on a chargé le réacteur, installé l'ensemble des équipements qui ne pouvaient pas être installés tant que le réacteur n'était pas chargé. Nous avons également procédé à la fermeture de la cuve et au remplissage du circuit primaire jusqu'à un niveau intermédiaire, donc pas un remplissage total. C'est la fin de la première phase et, bien évidemment, et je l'ai déjà dit lors d'une précédente CLI, concernant la phase de démarrage d'un réacteur nucléaire tel que Flamanville, ce sont 58 000 critères qui ont été testés. Et je vous avais expliqué que les critères qui restent à tester, parce qu'il en reste, ce sont des critères qui ne peuvent être testés que lorsque le combustible est chargé et que l'installation commence à démarrer. A partir du moment où l'on a chargé le combustible, on a testé tous les systèmes incorporés au réacteur, que ce soient les mécanismes des grappes, les mécanismes

de surveillance du cœur. Tous ces tests ont été réalisés à froid, bien évidemment, lorsque le circuit primaire n'était pas encore pressurisé et durant les étapes suivantes, celles que je vais vous expliciter.

Ces tests permettent de faire des réglages de paramètres, de corriger les paramètres des régulations et puis d'effectuer des gestes de maintenance, parce que, quand on fait des essais, on peut constater les gestes de maintenance qui sont nécessaires.

La phase suivante, c'est la DEM32, qui est également derrière nous. Cela a consisté à finir de remplir le circuit primaire. A cette étape, on a un circuit primaire qui est totalement plein. On procède à des opérations d'éventage, pour enlever tout l'air qui peut être emprisonné dans le circuit primaire. C'est la condition nécessaire pour pouvoir ensuite débiter les opérations de chauffe et de pressurisation qui ont lieu ultérieurement. Cette phase DEM32, c'est finalement ce que l'on appelle les essais précritiques. Ce sont des essais où le réacteur est arrêté, il ne se passe absolument rien, le réacteur est chargé, mais il n'a pas démarré. Et nous réalisons des essais à froid durant lesquels nous testons tous les systèmes de sûreté du réacteur, tous les systèmes qui ont été finalement embarqués au moment du chargement du combustible et les systèmes qui se trouvent sur le couvercle. Une fois le couvercle en place et tous ces systèmes en place, on les teste à froid. Lorsque ces tests sont terminés, nous réalisons les mêmes tests à chaud. A chaud, c'est à 155 bar, 303 degrés. Tous ces essais sont derrière nous et sont requis pour avoir le droit de diverger. Bien évidemment, l'ensemble de ces tests a été communiqué à l'Autorité de sûreté, sinon nous n'aurions pas eu l'autorisation de divergence.

La phase suivante, phase qui est en cours, c'est la phase qui consiste à diverger le réacteur nucléaire et à monter progressivement en puissance jusqu'à 60 % de puissance. A partir de 60 % de puissance, on passera dans la dernière phase, la DEM34, qui permet de monter de 60 % à 100 % de puissance. Actuellement, nous sommes dans la DEM33, dans la troisième phase des essais. Qu'est-ce que l'on fait durant cette procédure de démarrage ? On diverge le réacteur et cela a déjà eu lieu. Ensuite, on caractérise le cœur qui est totalement neuf. Les 251 assemblages qui se trouvent dans le cœur sont finalement testés, caractérisés. Des simulations sont réalisées en amont et on vérifie que l'ensemble du cœur se comporte conformément à ce qui est attendu. Ainsi, cela nous permet de procéder à l'ensemble des réglages des chaînes qui surveilleront ensuite le bon fonctionnement du réacteur. Tout cela, c'est derrière nous. Et nous

avons donc commencé la montée en puissance. Tous ces essais de caractérisation de cœur s'effectuent à faible puissance, à 0,2 % de puissance nucléaire.

Depuis, nous sommes montés à 3 % de puissance nucléaire. Et à 3 % de puissance nucléaire, on commence la phase d'essais de la partie secondaire de l'installation qui, elle, n'a pas pu être testée complètement lors des essais que nous avons réalisés en 2019 et en 2023, pour la simple raison que l'on n'avait pas assez de vapeur et de puissance sur le secondaire pour réaliser ces tests. Ces tests ont commencé depuis le week-end dernier et vont durer quelques semaines, avec une montée en puissance progressive, 3 %, 5 %, 10 %, puis 25 %. 25 %, on l'avait déjà évoqué lors des précédentes CLI, c'est la puissance à laquelle nous pourrons faire la première connexion de Flamanville 3 au réseau. On ne restera pas connecté très longtemps, parce qu'on a des tests justement de protection de l'alternateur à réaliser. On procédera donc à plusieurs essais de connexion et de déconnexion. Lorsque l'ensemble de ces tests sur le Groupe Turbo Alternateur sera réalisé et que l'Autorité de sûreté nous aura délivré l'autorisation de passer ce palier de 25 %, nous poursuivrons la montée pour arriver jusqu'à 60 %.

Tout au long de cette montée en puissance, bien évidemment, on poursuit les tests, que ce soient les tests réalisés sur le secondaire ou sur le primaire de l'installation, avec la dernière phase, la DEM34. La DEM34 est la phase finale de montée en puissance jusqu'à 100 %. Dans ce cas, également, il y aura une première atteinte du palier 100 %, mais ensuite, on va réaliser des variations de charges, dont certaines seront significatives, parce que l'on opérera, par exemple, un déclenchement de la turbine sans arrêt d'urgence. C'est-à-dire que le réacteur est à 100 % de puissance, que l'on déclenche la turbine, et on voit si l'ensemble des régulations se comporte normalement. Nous réaliserons aussi à 100 % de puissance nucléaire un arrêt automatique. Dans ce cas, bien évidemment, nous allons passer de 100 % de puissance à 0 % en quelques secondes. Ce sont tous là des essais qui vont bien évidemment faire varier notre puissance produite sur le réseau. C'est normal, cela fait partie des essais de démarrage. Et lorsque l'ensemble des essais de démarrage seront réalisés, la tranche restera à 100 % de sa puissance nominale.

On le voit sur le dernier graphique, qui est également connu parce que je vous l'ai déjà présenté : nous sommes maintenant dans la phase du palier à 10 %, ce qui constitue la première marche de cet escalier. On se trouve sur la rampe qui nous amène vers ce palier à 10 %. Je l'ai dit, nous sommes à 3 %, nous avons

donc quitté le palier à faible puissance pour monter progressivement en puissance nucléaire et, bien évidemment, en production de vapeur sur le secondaire pour poursuivre les essais.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais je vais passer la parole à Grégory qui va vous parler de la divergence.

M. HEINFLING.- Merci, Alain.

Je propose peut-être de commencer par le petit film que nous avons préparé et qui vous décrit les opérations qui ont été menées.

Diffusion d'une vidéo

Le film vous a presque tout dit sur cette opération de divergence. Sur les slides suivants, on a rappelé le principe que nous exploitons, et je prie les membres de la CLI, dont je sais qu'ils détiennent un niveau de connaissance très élevé, de bien vouloir m'excuser, mais cela s'adresse aussi à ceux qui sont un peu plus externes et qui ne sont pas forcément habitués. On exploite le principe de la réaction en chaîne pour produire de la chaleur au sein de la cuve, et cette chaleur est ensuite transformée en vapeur dans les générateurs de vapeur. C'est ce qui permet de faire fonctionner la turbine.

Le principe de la divergence : lorsqu'un neutron est émis par un noyau d'uranium, il vient heurter un autre noyau d'uranium, qui se casse, et c'est ce que l'on appelle la fission. Cette fission libérant d'autres neutrons et libérant une grande quantité d'énergie, c'est donc ce qui produit la chaleur. C'est donc ce que l'on utilise. La réaction en chaîne est activée lorsque tout ceci se produit. Ce n'est pas visuel, on ne peut que le mesurer par des capteurs, et c'est ce qui vous a été présenté dans le film. La première divergence correspond au moment durant lequel on active cette réaction en chaîne pour la première fois au sein de notre cœur.

Pour atteindre cette divergence et puis pour pouvoir ensuite contrôler cette réaction en chaîne, comme le film l'a décrit, on s'appuie sur deux leviers : la concentration en bore du circuit primaire, le bore qui est ce matériau neutrophage, et puis le positionnement des grappes de commandes, qui sont placées au sein des assemblages combustibles, qui peuvent coulisser, et qui sont également constituées de matériaux qui absorbent les neutrons. L'opération consiste d'abord à diminuer la concentration en bore pour se rapprocher des conditions permettant d'activer la réaction en chaîne, et puis, progressivement, à remonter les grappes

de façon contrôlée et de manière à aller jusqu'au déclenchement de cette réaction en chute. Ensuite, on pilote le réacteur, en jouant toujours sur ces deux paramètres, essentiellement les grappes de commandes en condition d'exploitation normale.

Comme le film l'a également dit, le 2 septembre, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a donné son accord pour le lancement des opérations de divergence du réacteur EPR de Flamanville. Nos équipes ont pu procéder à ces opérations de dilution puis, assez rapidement, dès l'autorisation émise, après les derniers contrôles ultimes, la divergence a été atteinte le 3 septembre à 15 heures 54.

Ensuite, nos équipes ont procédé à la préparation des premiers essais dont a parlé Alain, les premiers essais à puissance nulle, ce qui nous a amenés à vivre un premier arrêt automatique de notre réacteur. Cela a eu lieu le 4 septembre, donc très rapidement après la première divergence.

On y reviendra lors de la présentation des ESS, puisque cet événement fait l'objet d'une déclaration d'événement significatif Sûreté. Je pense que vous l'avez vu dans la presse, c'est lié à une erreur humaine d'application de procédure. On pourra y revenir dans le détail. Le fonctionnement du réacteur n'a pas été remis en cause. Ce qui est satisfaisant, c'est de voir que les systèmes de protection ont parfaitement bien réagi. Comme l'a dit Alain, ce sont des essais que nous avons prévu de réaliser à nouveau à 60 % et à 100 %. On va provoquer d'autres arrêts automatiques du réacteur. On n'avait pas prévu de les provoquer de la façon dont cela s'est passé, mais, dans le cas présent, ils ont montré qu'ils fonctionnaient parfaitement et que le réacteur était maintenu en toute sûreté.

Très rapidement, le réacteur a pu être remis en configuration, pour relancer la divergence, et celle-ci a été acquise à nouveau le samedi 7 septembre à 08 heures 21. Dès lors, on a pu réaliser les opérations d'essais physiques à puissance nulle dont a parlé Alain, donc contrôler tous les systèmes de mesures, en particulier de contrôle du flux. Tandis que nous nous apprêtions à la fin de ces essais physiques à puissance nulle à monter en puissance, nous avons subi un nouvel arrêt automatique du réacteur, le 16 septembre à 11 heures 05 précisément. Cette fois encore, le comportement du cœur n'était pas en cause, le comportement du cœur était tout à fait normal et ce n'était pas dû à une erreur humaine. On n'a pas eu non plus de défaillance des capteurs qui remontaient un signal analogique, un signal électrique, qui était conforme au comportement qu'avait le cœur à ce moment-là, mais on a constaté un défaut dans le traitement de ce signal. Ce signal étant très faible, on a un traitement numérique ensuite au sein du Contrôle Commande qui

permet de le rendre exploitable, et la façon dont est réalisé ce traitement génère de façon presque aléatoire, à chaque changement d'un système logarithmique, à chaque changement de décalage, un pic. Et ce pic est artificiel, puisqu'il ne représente pas un pic de flux. Même si on avait très peu de chance que cela se produise, ce pic s'est produit simultanément sur deux capteurs sur quatre. C'est donc ce qui a activé la protection du réacteur. C'est également satisfaisant en termes de réaction des automatismes de protection du cœur. En revanche, cela nous a amenés à bien analyser cela et à effectuer une correction de la méthode de traitement du signal, de façon à éviter ou à réduire l'occurrence de ces pics et leur amplitude.

On a pu reprocéder ensuite à la nouvelle divergence. Comme l'a dit Alain, nous sommes maintenant montés à un niveau de 3 % de puissance. Nous sommes actuellement stabilisés à ce niveau et nous réalisons les premières opérations sur les circuits secondaires.

Toute la phase que nous avons vécue, que vous avait décrite Alain, la phase des essais de démarrage, et puis la phase que nous vivons depuis la divergence, ont été très riches d'enseignements pour nous. Comme l'a dit Alain, c'est une phase dans laquelle on teste tout, on teste les trois champs, on teste le fonctionnement, donc les matériels, on teste les pratiques de nos opérateurs et on teste également nos référentiels d'exploitation, notre documentation, celle avec laquelle on travaille tous les jours. Cela nous amène, mais on s'y attend, à détecter des anomalies, des choses qui ne font pas exactement partie de ce qui était prévu. Dans beaucoup de ces situations, en toute transparence, on émet un événement significatif Sûreté. A ce stade, on a déclaré 40 événements significatifs Sûreté durant cette phase. A peu près deux tiers de ces évènements significatifs sont de niveau zéro et un tiers de ces évènements est de niveau 1. On reviendra un peu plus en détail aux évènements de niveau 1.

Concernant les niveaux 0, on les publie sur un site qui vous est complètement accessible et sur lequel vous pouvez trouver tous les détails, et on met à jour le détail de ces événements tous les mois. Ce qui est important, c'est que l'on réalise une analyse approfondie de chacun de ces événements, et chacune de ces analyses amène un plan d'action qui nous permet de procéder à des corrections, donc soit d'effectuer un réglage du matériel si c'est une force matérielle, soit d'effectuer une correction, un renforcement de pratiques, si cela concerne plutôt nos pratiques, ou d'effectuer une correction ou d'ailleurs plus souvent une précision, une clarification, de notre référentiel d'exploitation lorsque cela est nécessaire. Cela donne vraiment lieu à un plan d'action qui est suivi de très près et qui est présenté dans le cadre d'un compte rendu d'évènements

de sûreté à l'Autorité de Sûreté Nucléaire. On rend compte à l'Autorité de Sûreté Nucléaire de la réelle efficacité des actions que nous avons menées de façon régulière.

Au-delà de cette analyse individuelle, on s'est bien sûr interrogé à propos des sources possibles de ces événements qui pourraient être communes à l'ensemble de ces événements. On a réalisé cela lors d'un stop-sûreté. C'est ainsi que l'on a décidé de s'arrêter, d'arrêter toutes les opérations sur le site pendant une grosse journée, et on a demandé à toutes nos équipes de se pencher sur ces événements, de s'interroger sur ce que ces événements leur enseignaient s'agissant de leur pratique individuelle dans le cadre de l'exercice de leur métier, et de s'interroger finalement sur ce que pouvaient être les causes intéressantes à exploiter, pour renforcer les actions que nous menons et pour éviter que ces événements se reproduisent. Cela a donné lieu à un plan d'action encore plus renforcé. En particulier, tous les jours, nous réalisons ce que l'on appelle un « Stop-sûreté quotidien ». Cette fois et après le lancement des opérations de la journée, on consacre une heure avec l'ensemble des équipes des différentes disciplines pour examiner toutes les activités qui vont être passées au planning dans les deux jours suivants et on examine les analyses de risques qui sont proposées pour ces activités. On s'assure que ces analyses de risques sont suffisamment profondes et que les équipes se les sont suffisamment appropriées. On a également renforcé la profondeur d'analyse des demandes de travaux qui sont réalisés, puisque l'on réalise énormément et quotidiennement de travaux de maintenance sur notre réacteur. Puis, on a bénéficié d'un regard des experts du parc sur les pratiques de notre filière indépendante de sûreté et sur les pratiques de nos acteurs de la conduite du réacteur.

Si vous voulez, on peut... Je crois que le principe de la CLI est de passer en revue l'ensemble des événements significatifs Sûreté de niveau 1 qui sont présentés.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. le PRESIDENT.- Oui, Monsieur, vous avez une question ?

Un intervenant.- J'ai une petite question concernant les arrêts automatiques, même si, de toute façon, vous allez en parler ensuite : s'agissant de la sensibilité de la population, les arrêts automatiques sont-ils plutôt inquiétants ou plutôt rassurants et la communication faite par l'exploitant est-elle suffisante ?

M. HEINFLING.- Ils ne sont pas inquiétants mais rassurants, parce que, concernant les protections, on a pu vérifier par ce biais que les protections du réacteur s'activent à partir du moment où il y a une autre

source d'erreur. Pour le premier arrêt automatique du réacteur, il s'agit d'une erreur humaine qui a amené les systèmes de protection à se mettre en marche. On a pu vérifier à cette occasion que tous les ordres qui devaient être émis vers l'ensemble des systèmes du réacteur par le système de protection ont bien été émis. Quant au deuxième arrêt automatique, cette fois, c'est une source du traitement du signal, comme je vous l'ai expliqué. La phase que l'on vit actuellement est une phase de réglage, une phase de mise au point. Comme Alain l'a dit, on prend le temps de tout tester, étape par étape. On ne fera aucune impasse. On s'attend donc à avoir des réglages et des paramétrages à effectuer. Dans le cas présent, on a eu un réglage à effectuer, un renforcement de pratiques à réaliser et on a eu un réglage de système de traitement du signal à réaliser. On s'attend potentiellement à vivre d'autres événements de ce type pendant cette phase de démarrage. Pour nous, ce n'est pas du tout inquiétant. On a le REX, le retour d'expérience, des démarrages des autres EPR. C'est quelque chose qui s'est produit aussi durant leur phase de démarrage.

On n'a pas eu les mêmes événements que les leurs. On avait tiré l'enseignement de leurs arrêts automatiques du réacteur non décidés pour régler les paramètres de notre propre réacteur. C'est donc quelque chose auquel on s'attend. Ce n'est pas du tout inquiétant pour nous et c'est rassurant quant au fait que les systèmes de protection du cœur se mettent bien en marche.

M. HERLEM- Il y a un retour d'expérience sur le démarrage des autres EPR. Combien y a-t-il eu d'arrêts automatiques comme ceux-là ?

M. HEINFLING.- Ils en ont eu plusieurs, mais je n'ai pas les chiffres en tête ...

M. HERLEM.- ... (Inaudible) anticiper ...

M. HEINFLING.- ... Non, non, je ne voudrais surtout pas rentrer dans une comparaison. Ce sont des choses qui se produisent durant la phase du démarrage. Il s'agit d'un ordre de grandeur de quelques événements, cela ne se produit pas non plus toutes les semaines.

M. ROUSSELET.- Je poursuis avec le sujet des arrêts automatiques : clairement, on est d'accord que c'était une erreur humaine qui a déclenché l'un d'entre eux, mais cette erreur humaine est liée au fait que l'on était en train de modifier des paramètres. J'aimerais bien essayer de comprendre ce que vous avez dit à propos des pics : en gros, les pics seraient perçus visuellement avec des mesures du signal, mais il n'y aurait pas de perturbation du flux neutronique. C'est cela que j'aimerais comprendre.

M. HEINFLING.- Exactement. Le phénomène des pics, ce n'est pas le premier « *Automatic factor* ». L'erreur humaine, c'est le premier « *Automatic factor* ». On a modifié ...

M. ROUSSELET.- ... Oui, mais la cause n'est-elle pas la même à l'origine ?

M. HEINFLING.- Non, En revanche, cela concerne également la mesure du flux neutronique et l'interprétation par les systèmes de protection du cœur de l'information qui est remontée. Dans le premier cas, c'était une question de disponibilité des systèmes de mesure : trois systèmes de mesure d'identification indisponibles, et donc les protections sont activées. Dans le deuxième cas, le système a vu deux capteurs qui remontaient un flux très important, et surtout un temps de doublement de ce flux très rapide. Et cela correspondait exactement au pic généré par le traitement du signal. En fait, le cœur se comportait normalement. Le signal analogique envoyé par le capteur, donc le signal électrique, n'a pas du tout présenté de pic, n'a pas du tout présenté d'accélération du flux anormale. Cependant, le traitement numérique du signal génère artificiellement, du fait de cette méthode-là, un pic qui est complètement artificiel, qui ne représente pas du tout le comportement du cœur. Et c'est ce signal transformé par le numérique qui est exploité par la protection.

M. ROUSSELET.- Parce que, du moins si j'ai bien compris, vous avez modifié les filtres sur le Contrôle Commande pour augmenter les marges d'arrêt du réacteur par rapport à ces risques de modification du flux électronique. On sait d'après l'expérience de Taishan 1, que de nombreux arrêts ont été liés à ces perturbations du flux neutronique, liées au problème du flux hydraulique qui créait ces perturbations. Est-ce que vous nous dites aujourd'hui que ce n'est pas du tout en cause ?

M. HEINFLING.- Ce n'est pas du tout en cause. Il y a deux choses. Je vois très bien à quoi vous faites allusion. Ce sont trois événements qui sont complètement différents.

M. ROUSSELET.- Les modifications des marges sur le déclenchement de l'arrêt automatique, liées au fait qu'il pourrait y avoir des déséquilibres du flux neutronique, ne sont donc pas en cause ?

M. HEINFLING.- Elles ne sont pas du tout en cause à ce stade. Effectivement, ces fluctuations de flux neutroniques, ces amplitudes de fluctuation, font l'objet d'une protection du réacteur, qui se traduit également par un seuil, mais ce n'est pas du tout ce qui a été mis en cause concernant les deux arrêts que nous avons vécus. C'est quelque chose que nous avons beaucoup travaillé en lien avec l'ASN. On avait eu quelques analyses du retour d'expérience de Taishan, ce qui a conduit à prendre des mesures de manière que nous

puissions démarrer et réaliser plusieurs cycles en toute sûreté, mais cela n'a strictement rien à voir avec les deux événements qui se sont produits.

M. ROUSSELET.- Cependant, avez-vous, ou pas, quand même augmenté cette marge par rapport au flux électronique ? Parce que j'ai compris qu'il y avait des filtres de mesures ...

M. HEINFLING.- ... Oui, absolument, c'est cela. On a modifié les paramètres de ces filtres, mais tout en restant avec des marges de sûreté très significatives ...

M. ROUSSELET.- ... Pour éviter qu'il ne s'arrête trop souvent.

M. HEINFLING.- Voilà, pour éviter que cela ne s'arrête trop souvent, mais avec des marges encore très significatives vis-à-vis des risques de sûreté du réacteur liés à ce phénomène.

M. ROUSSELET.- L'ASN peut peut-être nous dire ce qui se produirait si jamais on arrivait à des marges trop importantes.

M. le PRESIDENT.- Justement, l'ASN voulait prendre la parole pour revenir sur les quelques propos des présentations qui ont été effectuées.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Oui, on avait nous aussi une présentation sur cette partie comprenant les différentes étapes qui se sont déroulées depuis la mise en service. Je propose peut-être de l'aborder maintenant, puisque c'était prévu dans l'ordre du jour ?

Mais avant cela, et pour apporter un éclairage sur le premier arrêt automatique du réacteur : dans le cadre d'un démarrage d'un réacteur, c'est prévu d'implémenter dans le Contrôle Commande certains paramètres, parce que vous effectuez des mesures quand vous faites la montée en température et en pression, et vous avez donc un certain nombre de paramètres à implémenter dans le Contrôle Commande. Ainsi, à un moment donné, il faut que vous interveniez dans le Contrôle Commande pour les implémenter. C'est quelque chose qui se fait lors de chaque arrêt du réacteur. Il faudra donc aller implémenter ces paramètres dans le Contrôle Commande.

Dans le cadre des essais de démarrage de l'EPR, on va faire des essais dimensionnants, comme l'ont dit M. HEINFLING et M. MORVAN. Ces essais conduisent aussi à devoir modifier les paramètres du Contrôle Commande. On va amener l'installation dans des états qui ne sont pas forcément prévus dans le cadre de l'exploitation normale. Le but de ces essais de démarrage, c'est de vérifier que l'installation va au-delà de ce

qui est prévu dans l'exploitation normale, pour que l'on soit sûr de son bon fonctionnement. Et donc, il faut aller modifier certains paramètres. Les modifications de ces paramètres, quant à elles, sont prévues dans le cadre de... Si elles ont un impact sur la sûreté, elles ont alors été instruites dans le cadre des essais de démarrage. L'ASN a instruit avec l'IRSN la façon dont les essais de démarrage allaient se dérouler. Si besoin, d'un point de vue sûreté, il y a eu des DMT, des demandes de modification temporaire, et du coup, il y a eu une instruction et une autorisation dans le cadre de la mise en service par l'ASN. C'est bien dans ce cadre que s'inscrivait le premier arrêt de réacteur. On était dans le cadre d'une implémentation de paramètres de Contrôle Commande, en lien avec les essais physiques du cœur à puissance nulle, qui se sont déroulés juste après.

M. VASTEL.- J'ai juste une petite question : j'ai assisté à la simulation du démarrage de l'EPR et, en discutant, quand il y a un arrêt automatique, il y a un risque d'empoisonnement du réacteur par le xénon. Est-ce que cela s'est produit lors des arrêts automatiques ?

M. HEINFLING.- Cela ne s'est pas produit. A ma connaissance, ce risque se produit lorsqu'on a un niveau important de consommation de combustibles, ce qui n'est pas le cas présentement, puisque l'on démarre tout juste.

M. LAFFORGUE-MARMET.- A propos du contrôle du démarrage du réacteur EPR par l'ASN : effectivement, comme cela a été dit, l'ASN a autorisé la mise en service du réacteur le 7 mai 2024. C'était une décision du collège de l'ASN. Cette décision a permis à EDF d'engager les opérations de chargement. L'autorisation a été délivrée à l'issue d'une instruction qui a été menée par l'ASN, et avec le soutien de l'IRSN, sur la demande d'autorisation de mise en service soumise par EDF et, en particulier, avec l'analyse des résultats des essais qui avaient eu lieu jusqu'à cette date, et notamment les essais de requalification d'ensemble de fin 2023. Il y a eu aussi un plan de contrôle de la construction du réacteur. Ce furent en tout 600 inspections. S'agissant de ces 600 inspections, elles ont eu lieu sur la durée du chantier, et même avant le chantier, il y a eu des inspections dans les services centraux depuis 2005. Concernant le chantier lui-même, pour les années où il y a eu le plus d'inspections, on était à 24 inspections par an sur le chantier EPR. Cela couvre également toutes les inspections sur les équipements sous pression, que ce soient les organismes, que ce soient les inspections au moment de la fabrication des équipements. Voilà comment on obtient ce chiffre de 600.

En particulier, on a réalisé une inspection de revue en mai 2023 et on avait déjà eu l'occasion d'en parler en CLI. Et à la suite de cette inspection, on a émis un certain nombre de demandes. On a réalisé une inspection renforcée en février 2024, pour s'assurer de la bonne prise en compte par l'exploitant des demandes qui avaient été émises par l'ASN. Entre février et mai 2024, on a procédé à une campagne d'inspection thématique pour vérifier, là aussi, la préparation à exploitation et l'achèvement de l'installation. Et puis, il y a eu une consultation du public et une audition des membres de la CLI de Flamanville réalisées par le collège de l'ASN.

À la suite de l'autorisation de mise en service, EDF a chargé le réacteur et les opérations de chargement ont fait l'objet d'une inspection, le 10 mai. Pendant les opérations, les inspecteurs se sont assurés de la bonne réalisation, de la bonne préparation de ces activités. Concernant la mise en service de l'EPR, après l'autorisation du 7 mai, donc la décision d'autorisation, elle prescrit un certain nombre de points de contrôle qui sont similaires à ceux du parc en fonctionnement, parce que la décision qui s'applique pour les réacteurs, qui s'applique par exemple pour les réacteurs de Flamanville 1 et 2, ne s'applique pas pour les nouveaux réacteurs. En somme, elle ne s'applique que pour les réacteurs qui se sont arrêtés. En particulier, on a rappelé le point de contrôle sur le bon état des circuits primaires et secondaires, ce qui correspond à la mise en service, donc au passage au-dessus des 110 °C , pour les circuits primaires et secondaires, et puis l'autorisation de divergence dont a parlé M. HEINFLING tout à l'heure.

Il y a d'autres autorisations, d'autres points d'arrêt qui sont prévus, mais qui, quant à eux, ne sont pas prévus pour les réacteurs du parc, mais pour l'EPR. Il y a un point d'arrêt à 25 % de la puissance nominale et un point d'arrêt à 80 % de la puissance nominale. Le point d'arrêt à 25 % de la puissance nominale existant pour s'assurer de la bonne conformité des essais physiques du cœur à puissance nulle, en particulier. Quant à l'essai à 80 % de puissance nominale, il existe pour s'assurer de la bonne conformité de l'ensemble des essais qui auront été joués avant, pour pouvoir amener le réacteur à 100 % de puissance nominale. A propos du passage au-dessus de 110 °C... Pour corriger une coquille qu'il y a eu lors de la CLI : il n'y a pas d'autorisation de passage au-dessus de 110 °C, puisqu'il s'agit d'une non-objection. Il n'y a pas de courrier formalisé ou d'autorisation de l'ASN. On appelle cela une « Non-objection ». A l'instar de ce qui se fait sur le parc, c'est l'article 16 de l'arrêté du 10 novembre 1999 qui prescrit cette non-objection. EDF a sollicité la non-objection de l'ASN pour le passage au-dessus de 110 °C en mai 2024. L'ASN a fait part de sa non-objection le 20 juin. Il y eut l'instruction du dossier et puis l'inspection dédiée le 28 mai.

Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que, normalement, concernant le passage au-dessus de 110 °C, ce que l'on vérifie – et d'ailleurs, on le fait chaque fois – ce sont toutes les opérations qui ont eu lieu sur le circuit primaire principal et sur les circuits secondaires principaux, toutes ces opérations qui ont eu lieu depuis le dernier arrêt. S'agissant de l'EPR, l'état initial de ces tuyauteries correspondait à l'état relevé lors de l'attestation de conformité. C'est-à-dire qu'au moment de la mise en service de l'EPR, on s'est assuré que tous les équipements sous pression avaient une attestation de conformité délivrée en bonne et due forme. Elle a été délivrée soit par des organismes habilités, soit par l'ASN, en fonction du circuit concerné. Dans le cadre de la non-objection 110 °C de l'EPR, la première, ce que l'on a regardé, c'est le delta entre l'attestation de conformité, qui a été donnée en mai 2024 pour l'ensemble chaudière, et puis les opérations à la date de mai ou juin 2024. En réalité, il n'y avait pas beaucoup de différences. Quand vous regardez la lettre de suite – et il y a une lettre de suite qui concerne l'inspection 110 °C disponible sur le site de l'ASN – vous constatez que le delta est limité. Entre l'attestation de conformité, la mise en service datant de mai 2024 et le passage à 110 °C, il n'y a pas eu beaucoup d'activité sur le circuit primaire principal et les circuits primaires secondaires principaux.

Concernant l'autorisation de divergence, comme l'a dit M. HEINFLING, la décision a été donnée le 2 septembre. Cette fois encore, pour délivrer cette autorisation, nous avons instruit le bilan des essais qui ont eu lieu pendant l'été. Il y a eu un certain nombre d'essais qui ont eu lieu cet été et puis, en juin, nous avons instruit ce bilan. Nous avons analysé les événements significatifs qui ont été déclarés par EDF, et en particulier les actions correctives mises en œuvre ou proposées par l'exploitant. Et puis, dans le cadre de ce démarrage, il y a eu des décisions à prendre par l'exploitant. Quant à nous, nous avons fait le suivi rapproché, l'analyse de ces décisions.

Enfin, il y a eu une campagne de cinq inspections thématiques, qui ont eu lieu entre le 19 mai et le 19 juillet, pour s'assurer cette fois encore de la bonne préparation de l'exploitant. Nous sommes allés voir principalement le déroulement des essais et les activités d'exploitation courantes de la centrale. Comme je le disais à propos de la suite du contrôle, il y a les points à 25 % et 80 % PN. Là aussi, nous continuerons à réaliser une campagne d'inspection Essais. Nous avons fait la première inspection, juste après la divergence, sur les essais physiques à puissance nulle. Il s'agissait de certains essais particuliers. Nous procéderons évidemment à l'instruction des événements significatifs. Nous continuons à avoir un suivi rapproché avec l'exploitant, à travers des échanges extrêmement fournis sur les éventuels aléas qu'il pourrait rencontrer. Et

puis, il y a évidemment un certain nombre d'essais, comme l'a dit M. HEINFLING, et nous continuerons à instruire le bilan de ces essais.

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres questions à la suite de l'intervention de l'ASN?

Un intervenant.- Justement, ma question concerne la phase de démarrage, qui est une phase, du moins si j'ai bien compris, importante. La présence d'un membre de l'ASN pendant cette période est-elle permanente ou intermittente ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Dans le cadre de son contrôle, l'ASN a fait le choix de ne pas avoir d'inspecteur résident. Ainsi, nous n'avons pas d'inspecteur résident. Nous nous rendons assez régulièrement dans la centrale. Nous faisons des campagnes... Qu'appelons-nous des « Campagnes d'inspection » ? C'est-à-dire qu'il s'agit d'une seule inspection, mais qui se déroule durant plusieurs mois. Nous nous rendons de manière inopinée dans l'installation. Le matin, on arrive. Une demi-heure avant d'arriver, on prévient l'exploitant que nous sommes en route. Et s'il n'y a pas d'embouteillage, normalement, cela passe. On passe la journée dans l'installation. Quand je dis « la journée », on peut potentiellement en réaliser de nuit ainsi que le dimanche. On ne pratique pas nécessairement non plus le 8 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. Mais l'idée est la suivante : arriver dans l'installation de manière inopinée. C'est cela, les campagnes d'inspection.

Ensuite, vous avez un certain nombre d'inspections thématiques qui, quant à elles, portent sur des thématiques spécifiques. Par exemple, aujourd'hui, nous en avons une qui se déroule en ce moment à Flamanville 3, qui est une inspection portant sur les lignages, les condamnations administratives et les consignations. Ce sont là des inspections comme celles réalisées sur les autres réacteurs du parc, qui sont annoncées et qui donnent lieu à une préparation en amont. Dans le cas présent, celle-là va durer une journée et demie.

En termes de contrôle, et pour vous donner un ordre de grandeur du nombre d'inspections que l'on a réalisées sur l'EPR depuis le début de l'année, que ce soit durant la préparation, durant le chargement ou la phase de suivi, en nombre de jours/inspecteur, à ce jour, on a passé autant de temps sur l'EPR que sur un réacteur quatre tranches. En gros, il y a eu autant d'inspections de l'ASN réalisées sur le réacteur EPR qu'il n'y en a eu sur Paluel, Cattenom ou encore Cruas. On a passé autant de temps sur une centrale quatre tranches que sur le seul réacteur EPR. C'est là juste un ordre de grandeur pour montrer le travail de l'ASN,

sachant, comme je l'ai dit, que cela ne constitue qu'une seule partie de l'inspection. Il y a également pratiquement un suivi au jour le jour des activités de l'exploitant. Il y a aussi l'instruction des événements significatifs. Et puis, il y a le bilan des essais, qui nous parvient au fil de l'eau, et qu'il nous faut instruire en lien avec l'IRSN.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ROUSSELET a la parole.

M. ROUSSELET.- Pour être certain de bien comprendre, je voudrais revenir à l'histoire des perturbations neutroniques dues aux perturbations hydrauliques. Est-ce que pour le moment, et dans le fonctionnement que vous avez qualifié de « Normal », vous avez identifié des perturbations telles que celles qui ont été découvertes à Taïshan ? On sait que Taïshan, aujourd'hui, ne fonctionne pas à 100 %. On sait que c'est en raison de ce problème de perturbations hydrauliques qui entraîne ces perturbations neutroniques. Aujourd'hui, avez-vous déjà identifié ce (même) dysfonctionnement, à la faible puissance à laquelle vous êtes, avec des perturbations liées au fond de cuve ?

Et puis, j'ai une question annexe : où en sommes-nous s'agissant de la mise au point de ce déflecteur de fond de cuve pour corriger ces problèmes ?

M. HEINFLING.- A ce niveau de puissance-là, aujourd'hui, on ne détecte rien qui serait lié à ces fluctuations.

Quant à la mise au point du dispositif de fond de cuve et à ce qui va permettre de normaliser le flux hydraulique : aujourd'hui, les études progressent très bien. On est en train de travailler sur la programmation de cette modification qui interviendra probablement dans plusieurs arrêts. Cela va nécessiter encore un peu de travail, mais, aujourd'hui, on peut fonctionner en toute sûreté durant plusieurs cycles. Une autre conséquence de ces perturbations du flux hydraulique, qui concernait le comportement du combustible, a été complètement réglée par l'utilisation de combustibles renforcés.

M. LAFFORGUE-MARMET.- A propos du déflecteur de fond de cuve, l'ASN a émis une prescription dans sa décision de mise en service, pour obtenir un dossier avant la fin de l'année 2026.

M. VASTEL.- Justement, étant donné ce problème de fond de cuve, qui va être résolu dans quelques années, est-ce que vous allez pouvoir faire fonctionner le réacteur à 100 % sans prendre de risque, parce que cela soulève un peu des questions. Pour l'instant, il n'y a pas trop de problèmes de fluctuation, si j'ai

bien compris, parce que le réacteur est à petite puissance, mais quand il va monter en puissance, il risque d'y avoir d'autres problèmes. Est-ce que vous allez pouvoir monter à 100 % ?

M. HEINFLING.- Je ne vais pas m'avancer sur des instructions qui sont toujours en cours. Le travail continue là-dessus. Bien sûr, les mesures que l'on fera sur site seront très importantes pour prendre la décision, et elle sera prise avec l'ASN. De toute façon, nous ne fonctionnerons qu'au niveau de puissance qui sera autorisé.

4. Point sur chaque évènement (niv.0), sur les falsifications et les évènements significatifs de niveau 1 et plus survenus sur le site de Flamanville depuis la dernière AG ordinaire de la CLI. (Exploitant – ASN)

M. le PRESIDENT (Hors micro).- Inaudible.

M. HEINFLING.- Merci, et je vous prie de bien vouloir m'excuser, parce que j'avais sauté une étape dans l'ordre du jour, j'étais allé un petit peu vite.

Comme je vous l'avais dit, il y a eu 40 évènements significatifs déclarés à ce stade, dont 12 de niveau 1. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure concernant l'analyse globale qui a été réalisée. Je vous propose peut-être d'aller assez vite sur chacun d'eux et puis de répondre à vos questions ensuite, s'il y en a certains qui vous interpellent tout particulièrement.

Le premier concerne une défaillance d'organisation, qui a conduit à ce que l'on détecte tardivement l'indisponibilité de trois diesels principaux. C'est très clairement lié à la non-identification d'un niveau bas sur le niveau d'eau nécessaire au fonctionnement des diesels. A propos de ces diesels, d'après les études et avec le constructeur, on a pu s'assurer que pendant les trois jours pendant lesquels nos agents de terrain n'ont pas détecté cette baisse de niveau, les générateurs diesel auraient quand même pu fonctionner comme prévu et pour qu'ils puissent répondre aux besoins de sûreté, puisque plusieurs essais d'endurance avaient montré qu'ils pouvaient fonctionner avec des niveaux du type de ceux que nous avons mesurés.

Le deuxième évènement est lié à une augmentation de la concentration en bore dans le circuit primaire. Lors d'une mise en configuration, la vidange d'un matériel qui contenait de l'eau borée, on a un peu d'eau borée qui est arrivée au circuit primaire et qui a légèrement augmenté le niveau de concentration en

bore. L'analyse a montré que nous avons un clapet qui, dans certaines situations, ne jouait pas son rôle, ce qui a permis le passage de ce fluide. Depuis, on a complètement identifié les situations qui engendraient ce risque et on a complètement corrigé la procédure d'exploitation, de façon à ne pas rentrer dans ce type de situation. Encore une fois, s'agissant de cet événement, la sûreté en temps réel n'a pas été remise en cause, puisque l'augmentation de concentration en bore était très légère.

Ensuite, on a eu un événement que l'on a déclaré, lié à la détection tardive de la non-fermeture d'une vanne sur le circuit de réfrigération intermédiaire. Dans le cas présent, c'est très clairement une pratique à renforcer. Encore une fois, il s'agit d'une adhérence aux procédures qui n'a pas été parfaitement appliquée par nos opérateurs, opérateurs qui, en toute transparence, nous ont informés de cette imperfection. Ainsi, ce maintien d'une vanne ouverte qui aurait dû être fermée a entraîné une légère baisse de concentration de l'eau, de concentration en bore de l'eau dans le circuit RIS-RA, mais cette baisse était sans conséquence sur la sûreté des installations et n'aurait pas conduit à un risque de perte de maîtrise de la réactivité.

Ensuite, on a déclaré un événement de niveau 1, lié une fois encore à une procédure qui n'a pas été parfaitement respectée. Pour réaliser un prélèvement chimique, nos chimistes devaient ouvrir deux vannes successivement, réaliser leur prélèvement et fermer les deux vannes, mais ils en ont laissé une ouverte. On s'en est seulement aperçu au bout de quelques jours, mais cela n'a pas eu de conséquences sur la sûreté. Cela a provoqué une légère fuite du circuit REN, mais sans aucune conséquence pour la sûreté. Cependant, ce n'était pas conforme à nos règles d'exploitation.

Puis on a déclaré un autre événement, qui est plutôt un événement d'origine organisationnelle à renforcer, et qui concerne le dépassement de la température autorisée du circuit primaire lors des essais de démarrage. Lors des opérations préalables de maintenance sur les circuits du secondaire, il y a des vannes qui ont été passées en mode manuel, dont l'ouverture a été passée en mode manuel pour permettre de réaliser ces opérations de maintenance, mais elles auraient dû être repassées en automatique, de façon à pouvoir jouer leur rôle dans le fonctionnement du réacteur. Lors de la mise en route des circuits, les opérateurs ont détecté une élévation de température, ils ont ramené le circuit dans les conditions prévues et, ensuite, le diagnostic a pu être fait que c'était lié à la non-ouverture de ces vannes, ouverture qui ne pouvait pas se faire depuis la salle de commande en automatique comme cela était prévu. Pour corriger cet aléa, en particulier, on a réalisé immédiatement un contrôle de la position de tous ces types de vannes et on

a renforcé dans notre organisation les contrôles qui seront réalisés lors des changements d'état, et on a clarifié les procédures pour les agents de maintenance, pour qu'ils n'aient plus cet oubli.

On a déclaré ensuite un événement du fait de l'indisponibilité de deux groupes électrogènes, de deux groupes diesel. C'est lié à un événement que je vous présenterai un petit peu plus tard. Cela s'est produit lors de la correction de cet événement. Lors des travaux permettant de corriger un défaut de paramétrage du Contrôle Commande de ces diesels, il devait être mis en place un dispositif permettant de délester deux diesels entre eux, et même si le diesel était rendu indisponible par cette opération de maintenance, afin que l'autre diesel ne soit pas mis en difficulté s'il y avait un appel de secours et de pouvoir ainsi enclencher l'autre diesel, donc pour ne pas écrouler ce diesel. Malheureusement, il y a eu une erreur d'application de la procédure, procédure que l'on a dû corriger, parce qu'elle était très clairement imprécise. Dans le cas présent, il s'agissait vraiment de réaliser une correction de notre référentiel. Cela a donc été réalisé et les diesels ont été remis en service, ont été rendus de nouveau disponibles très rapidement. On ne s'est jamais trouvé dans une configuration dans laquelle la sûreté aurait été mise en cause, puisque l'événement a été détecté très rapidement.

Ensuite, on a eu un événement qui est lié à la détection tardive d'une non-réalisation de procédure d'essai avant le chargement. Cela concerne les systèmes de ventilation interne au bâtiment réacteur, le système EBA, qui joue principalement un rôle en conduite normale, en situation normale, afin de permettre d'éviter la contamination de la zone de service du bâtiment réacteur et permettre aux intervenants de rentrer dans la zone de service. Et il joue également une fonction en situation d'accident grave, pour limiter les rejets à l'extérieur. Cela fait partie des bénéfices de la technologie EPR. Il y avait deux essais qui devaient être réalisés sur ce dispositif. L'un d'entre eux correspond au fonctionnement en cas d'accident grave, dans lequel la circulation de l'air se fait à travers un filtre, et l'autre, dans lequel ce filtre est « by-passé », ce qui correspond aux conditions normales. Ce by-pass a surtout pour rôle de protéger le filtre vis-à-vis des risques d'encrassement. En somme, c'est cet essai de configuration « by-passé » qui n'a pas été réalisé. Cela n'empêche pas aujourd'hui le fonctionnement du dispositif de ventilation que nous avons ligné sur le filtre. Quant aux risques d'encrassement, ils ont été étudiés et ces risques d'encrassement sont absolument négligeables dans la phase dans laquelle nous sommes. Quant au tronçon concerné, on n'a très peu de risques d'encrassement. On corrigera, on réalisera de nouveau cette procédure, très probablement lors d'un

futur arrêt de tranche. On est en train de définir les conditions qui n'avaient pas été réunies pour réaliser l'essai.

Puis, on a déclaré un événement autour du même dispositif, de façon à pouvoir séparer la zone de service du bâtiment réacteur de sa zone équipement, c'est-à-dire de pouvoir rentrer dans le bâtiment réacteur en exploitation, en phase de fonctionnement du réacteur. On a un dispositif qui permet vraiment d'isoler les deux zones, mais qui permet également de les remettre en contact pour qu'en cas de situation d'accident grave, le système qui permet la recombinaison de l'hydrogène puisse être activé afin d'éviter le risque d'explosion à l'intérieur du bâtiment réacteur. Ce dispositif de remise en situation d'accident, de remise en connexion des deux zones, passe par des disques de convection. Cela se présente comme des petites trappes. Ces disques doivent pouvoir s'ouvrir dans certaines situations et pouvoir s'enclencher lors d'une élévation anormale de température ou de pression. On avait détecté sur l'un de ces disques qu'un fusible était défaillant et qu'il fallait que l'on répare ce fusible. Pour atteindre ce disque, il fallait cheminer le long des autres disques, mais pour protéger les intervenants face à un risque d'ouverture inopinée de ces disques, on avait désactivé la possibilité d'ouverture d'à peu près 25 de ces disques, de façon à permettre le cheminement de nos intervenants en toute sécurité. Mais on s'est aperçu que l'on se plaçait alors dans le cadre d'un écart aux procédures. L'opération a duré sept heures. Cela n'a pas remis en cause la sûreté, parce que l'ensemble des autres disques, qui sont très nombreux puisqu'ils sont au nombre de 96, pouvaient tout à fait s'ouvrir en situation de nécessité du fait d'un accident. On n'a jamais remis en cause la sûreté, mais on s'inscrivait en écart par rapport à nos procédures, puisqu'elles nous l'interdisent, sauf si l'on adresse une demande de modification temporaire de ces mêmes procédures, de ces spécifications techniques d'exploitation. On aurait dû faire cette demande, mais on ne l'a pas réalisée. Ainsi, on a corrigé nos pratiques s'agissant des prises de décision, puisqu'il s'agit essentiellement de cela, et on a réalisé une relecture de ces spécifications sur ce thème et une clarification sur la façon de les interpréter.

Ensuite, on a déclaré l'événement significatif lié au premier arrêt automatique du réacteur, et c'est ce que vous retrouvez sur ce document. Je vous l'ai décrit ici, et même si on en a déjà un petit peu discuté, si vous avez d'autres questions, j'y répondrai volontiers.

Ici, c'est vraiment l'événement qui a conduit à la modification nécessaire du paramétrage du Contrôle Commande des diesels. Il s'agit de l'événement qui concerne l'écart de conformité du Contrôle Commande

de ces groupes diesel. Excusez-moi, je bafouille un petit peu, mais je vais me reprendre. On a un dispositif de protection du fonctionnement de ces diesels par des protections que l'on appelle « non-prioritaires », qui ne s'activent que lorsque l'on se trouve en situation d'essai. Ainsi, quand on est en situation d'essai, si, par exemple, on a des paramètres qui amènent un risque sur le fonctionnement à long terme du générateur diesel, un risque d'usure prématurée, par exemple, une survitesse ou des choses comme celles-là, on a un ordre de protection non-prioritaire qui s'active. Et dans le cadre d'une situation d'essai, cela arrête ou empêche le démarrage du générateur diesel. Mais cet ordre non-prioritaire, bien évidemment, ne doit pas empêcher l'enclenchement, le démarrage et le fonctionnement du diesel en situation dite de secours, quand on en a vraiment besoin. Or, dans le cas présent, on avait une pollution dans le paramétrage du Contrôle Commande, ce qui conduisait au fait que ces ordres non-prioritaires bloquaient, y compris la disponibilité à l'enclenchement de ces diesels lors des situations de secours. Cela a été détecté, cela a fait l'objet d'une définition de reparamétrage du Contrôle Commande, pour éliminer cette erreur. Et c'est la correction de cette erreur qui a conduit à la déclaration de l'événement dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Ensuite, on a réalisé une opération qui fait clairement écho à l'inspection que réalise aujourd'hui l'ASN sur les lignages. Il s'agit vraiment également d'une erreur d'application de procédure sur les lignages, puisqu'on a mal réalisé la permutation d'une ligne de décharge RCV lors d'une opération de reconfiguration du réacteur pour permettre un essai. La sûreté n'a pas été mise en cause lors de cette opération, mais on était en écart de la procédure que l'on devait respecter.

Et puis, il s'agit ici du dernier évènement : on a également constaté une erreur d'application de nos spécifications techniques d'exploitation, dans le sens où nos équipes d'exploitation ont déclaré disponible un groupe diesel, un groupe de secours diesel, tandis que le système de ventilation permettant de réguler la température dans les locaux n'était pas complètement en service et n'était pas disponible. Cela n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté et cela a été détecté suffisamment à temps pour pouvoir le corriger. En revanche, très clairement, on était formellement en écart de nos procédures.

Je vous prie de m'excuser si j'ai été peut-être un peu rapide, mais, comme vous le savez, je voulais respecter le temps de parole de mes collègues. Toutefois, je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur HEINFLING. Y a-t-il des questions ?

M. HERLEM.- Sur les douze événements significatifs de niveau 1, combien ont été analysés et classés en FOH (Facteurs Organisationnels et Humains) ? Et quelles mesures ont été prises pour limiter ces écarts ?

M. HEINFLING.- Comme vous avez pu le comprendre d'après ce que j'ai présenté, sur ces événements significatifs de niveau 1, on en relève à peu près deux tiers qui sont liés à un facteur organisationnel et humain. Très clairement, on s'attend à devoir corriger nos pratiques. Nos opérateurs se sont beaucoup formés, ils se sont beaucoup entraînés, ils ont été détachés très régulièrement sur des réacteurs en exploitation sur le parc. Ils ont participé aux essais de démarrage aux côtés des équipes d'Alain MORVAN, et ils étaient en pleine responsabilité pour les opérations réalisées sur le réacteur. Ils se sont soumis à de nombreuses évaluations externes et exigeantes de la part de l'ASN, lors de son inspection de revue, mais également lors de ses inspections régulières, comme les a présentées M. LAFFORGUE-MARMET. De même, l'AIEA est venue à deux reprises, la WANO et l'IGSNR, l'inspection nucléaire, sont également venus. Ils sont au niveau, ils nous montrent tous les jours leur bon niveau de maîtrise des opérations sur le réacteur, leur bon professionnalisme, et je le salue tous les jours. Il demeure encore des imperfections dans les pratiques, mais ce sont des imperfections que l'on corrige.

Lors de chacun de ces événements, cela nous offre l'occasion de travailler avec eux sur le rappel des bonnes pratiques, de l'adhérence aux procédures en particulier. Ce sont des choses sur lesquelles on travaille énormément avec eux et pour lesquelles le Parc nous appuie avec l'aide des experts de la conduite qui sont venus voir nos équipes et qui font en sorte qu'ils enregistrent bien les bons réflexes. Mais très clairement, actuellement, on est dans le domaine du réglage. On recherche l'excellence en exploitation, mais lors de toutes les évaluations qui ont été réalisées par l'externe, et comme on le constate tous les jours, rien ne remet en cause la maîtrise de la sûreté s'agissant de nos intervenants.

M. HERLEM.- Ce n'était pas le sens de ma question.

M. HEINFLING.- Non, non, mais je préférerais tout de même le préciser.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. ROUSSELET.- On a eu la liste de tous ces événements, mais une lettre d'inspection de l'IRSN avait attiré mon attention, même si je sais qu'il n'y a pas eu d'incident, mais qu'il y a eu seulement une modification temporaire des (inaudible) par rapport à la défaillance de deux capteurs de pression sur les

quatre. Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu de quoi il s'agit, parce que je n'ai pas bien compris ? A priori, il y a besoin de ces quatre capteurs de pression sur le RIS et il y en a deux qui étaient défaillants. Finalement, il y a eu malgré tout une autorisation de démarrer, puisque, si j'ai bien compris, pour les remplacer, de toute façon, il faut d'abord que les pièces soient disponibles – et si j'ai bien compris, il y a là un sujet – ensuite, il y a une question sur le fait qu'il faut vider, évidemment, complètement la piscine du réacteur pour pouvoir les réparer. Mais en attendant, on a quand même démarré en divergence avec deux capteurs défaillants. J'aimerais bien avoir votre opinion ainsi que celle de l'ASN, pour savoir comment cela se peut-il que l'on démarre un réacteur aujourd'hui, alors que l'on savait qu'il y avait deux capteurs qui étaient défaillants ?

M. MORVAN.- Je vais apporter quelques éléments et je laisserai M. LAFFORGUE-MARMET compléter, s'il le souhaite.

Il s'agit de capteurs de mesure de delta de pression, sur des filtres IRWST. Les filtres IRWST, ce sont des réservoirs d'eau borée qui se trouvent dans le bâtiment réacteur. Ces capteurs n'étaient pas valorisés initialement en termes de sûreté. Et c'est une proposition d'EDF, dans le cadre de l'instruction sur l'efficacité de la filtration RIS, de valoriser ces capteurs dans le fonctionnement, et vous l'avez dit ...

M. ROUSSELET.- ... Ce sont des ESPN en somme ...

M. MORVAN.- Tout à fait. Du moins, pas au titre des ESPN, c'est au titre du bon fonctionnement de la filtration RIS. Il y a eu de nombreuses études, et vous pouvez les lire dans les documents de l'IRSN portant sur l'avis qui a été rendu sur la filtration RIS de l'EPR et qui garantit le bon fonctionnement de l'EPR. Cependant, EDF a valorisé dans ses études de sûreté ces capteurs de delta de pression sur les filtres, en attendant finalement la complétude des études qui vont être poursuivies après le démarrage. Ces capteurs-là visent à mesurer le potentiel d'encrassement des filtres. C'est donc très hypothétique en cas d'incident. Et il se trouve qu'après (inaudible), on a un capteur qui a montré des signes de faiblesse, puis un deuxième capteur, vous l'avez dit. Ce sont des capteurs qui se trouvent en fond de réservoir, donc impossibles à réviser, ou alors il faut intervenir avec un plongeur, ce qui n'est quand même pas simple. On a effectivement instruit ce dossier et on possède aujourd'hui une autorisation de fonctionner avec ces deux capteurs qui sont défaillants. Encore une fois, c'était une mesure complémentaire qui avait été proposée par EDF, valorisée dans le cadre de l'instruction de la filtration RIS. Et cela sera corrigé lors du premier arrêt de tranche, en VC

1, avec ces capteurs qui sont effectivement des capteurs un peu particuliers et qui nécessitent un long délai d'approvisionnement.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je vais peut-être me permettre de revenir à l'explication concernant ces deux capteurs. D'abord, dans le bâtiment réacteur, il y a une piscine qui s'appelle l'IRWST, qui est en fait la bache PTR. Quand vous allez à Flamanville 1 et 2, vous avez la bache PTR, et puis quand vous allez à l'EPR, vous avez l'IRWST (Internal Reactor Water Storage Tank). A quoi sert cette piscine ? Elle contient de l'eau, et donc, en cas d'accident, s'il y a par exemple une brèche sur le circuit primaire, il va y avoir une baisse de pression, et à ce moment-là, automatiquement, quand on atteint une certaine pression, il va y avoir les pompes Risque qui vont être lignées. Les pompes risques, ce sont donc les pompes réacteur injection de sécurité. Elles vont être lignées sur cette piscine et vont envoyer de l'eau dans le circuit primaire. Il se trouve que, dans certaines situations accidentelles, on ne va plus avoir d'eau au bout d'un moment, et donc, du coup, qu'est-ce que l'on va faire ? On va utiliser les mêmes pompes en mode recirculation. C'est-à-dire que l'eau est injectée dans le circuit primaire, il y a une brèche, l'eau tombe, elle est récupérée dans la piscine et, ensuite, à partir de la piscine de l'IRWST, elle est réinjectée dans le réacteur.

Dans le cas où vous avez une brèche, vous avez potentiellement des débris qui peuvent arriver dans cette piscine. Ainsi, pour filtrer, pour éviter que ces débris ne viennent empêcher le bon fonctionnement des pompes, vous allez disposer de filtres. Ces filtres, à un moment donné, peuvent se colmater du fait des débris. Ce que vous allez faire, c'est que vous allez mesurer la différence de pression entre l'amont et l'aval. Et donc, si la différence de pression varie de trop, vous savez alors que les filtres vont être colmatés. Ce que vous allez faire, ce que l'exploitant doit faire dans sa conduite, c'est utiliser les pompes pour décolmater les filtres. C'est ce à quoi servent ces capteurs de delta pression. Ils ne sont pas là pour mesurer la pression dans le circuit primaire ou la pression des pompes. Ce sont vraiment des capteurs qui sont utilisés pour la conduite incidentelle et accidentelle.

Cependant, tout cela étant entendu, il y a des problèmes d'approvisionnement de ces capteurs et pour les changer, il faudrait vider l'IRWST, vider la piscine. Maintenant, la question de l'ASN ne porte pas sur le fait de devoir ou pas vider la piscine ou sur la disponibilité ou non des pièces, mais elle porte sur ce que l'on doit faire du point de vue de la sûreté. Ce qu'a fait l'exploitant, ce qu'il a expliqué, ce sont les raisons pour lesquelles il a utilisé ces filtres, c'est-à-dire pour lui permettre de savoir quand il fallait décolmater, et qu'il

allait désormais décolmater de manière systématique. Il va procéder à une modification dans sa conduite pour décolmater et pouvoir en cas de situation accidentelle... Je rappelle que l'on s'inscrit dans un cas de situation accidentelle. L'exploitant, à ce moment-là, dans un mode en recirculation, ce qui constitue vraiment une phase avancée de l'accident, aura une position systématique qui consiste à placer au bout d'un certain temps ses pompes risque pour décolmater les filtres et ainsi, éviter de rencontrer des difficultés. D'autre part, il y a un engagement de l'exploitant pour remplacer ces capteurs lors du premier arrêt de réacteur. Ce sont donc bien ces deux engagements... Du moins, ce sont à la fois cette modification de la conduite et cet engagement à réparer au premier arrêt qui ont permis à l'ASN de donner l'autorisation pour cette DMT.

Je suis désolé d'avoir été un peu long, mais c'était pour restituer le contexte.

M. HEDOUIN.- Je suis Guillaume HEDOUIN, conseiller régional de Normandie. Je trouverais intéressant, plutôt que d'avoir un clip promotionnel, comme on a eu un tout à l'heure, que l'on puisse avoir l'illustration des endroits dans lesquels ont eu lieu les différents incidents, tout simplement pour mieux comprendre ce qui se déroule dans l'installation, et peut-être avoir également un certain nombre de schémas explicatifs, ce qui permettrait de mieux visualiser et de mieux comprendre ce qui s'y déroule. Il me semble que ce serait là un moyen de compréhension peut-être plus adéquat qu'un clip, comme celui qui nous a été projeté tout à l'heure. Comme notre temps est en général limité, ce serait assez utile, je pense. Merci.

M. le PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce qui vient de vous être dit, portant à la fois sur l'EPR ou sur les événements significatifs ? Il n'y en a pas ? (Inaudible) classique.

5. Point d'actualité sur l'arrêt de l'unité n°2 de Flamanville (activités dimensionnantes, gestion d'aléas, jalons) (Exploitant)

M. le PRESIDENT.- Je vais laisser la parole à David LEHIR, qui va nous dresser un point d'actualité sur l'Unité 2, et puis, naturellement, toutes les activités dimensionnantes, gestion d'aléas, jalons. L'ASN pourra aussi intervenir ensuite sur ce sujet. Monsieur LEHIR, c'est à vous.

Mme HOVNANIAN.- Excusez-moi, juste avant et concernant l'EPR, j'ai juste une question à propos du document qui devait justement être envoyé aux habitants ...

M. le PRESIDENT (hors micro).- Il est prêt... Inaudible.

Mme HOVNANIAN.- Il est prêt. Dans ce cas, quand pourrons-nous le voir ?

M. le PRESIDENT (hors micro).- La semaine prochaine, vous l'aurez par....(inaudible).

Mme HOVNANIAN.- Très bien, merci.

M. le PRESIDENT (hors micro).- Tout le monde l'aura. Chaque membre de la CLI (inaudible).

M. LE HIR.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous dresser un point d'actualité sur le CNPE de Flamanville 1 & 2, et notamment un retour sur ce que l'on appelle « La visite partielle de l'unité 2 ». Pour rappel, on a trois types d'arrêts de tranche. On a l'arrêt pour simple rechargement, on a la visite partielle et on a la visite décennale. Dans le cas présent, nous venons de réaliser la visite partielle de l'unité 2.

C'était une visite partielle qui comprenait un grand nombre d'activités dimensionnantes. Je ferai un focus sur quelques-unes d'entre elles. On a notamment réalisé ce que l'on appelle l'« Épreuve Hydraulique du Circuit Secondaire Principal » (CSP). Nous avons réalisé quelques contrôles intermédiaires sur le circuit primaire principal, pour respecter la réglementation. Nous avons poursuivi notre programme de contrôle de corrosion sous contrainte, et cela fait suite aux engagements d'EDF vis-à-vis de l'Autorité de sûreté nucléaire s'agissant de cette affaire de corrosion sous contrainte. Nous avons réalisé de manière préventive le remplacement de 16 mécanismes de commandes de grappes. Ce sont des mécanismes qui mesurent six mètres de haut. J'y reviendrai aussi, la visite complète des corps basse pression et haute pression du circuit secondaire. Et puis, comme pour tout arrêt tranche, nous avons mené le remplacement d'un tiers du combustible.

Voici quelques points de focus. L'épreuve hydraulique du circuit secondaire est une opération que l'on réalise tous les dix ans sur nos installations. C'est ce qui permet ensuite de pouvoir refonctionner pendant encore dix ans. C'est effectivement une épreuve réglementaire qui consiste à tester l'étanchéité du circuit sur l'ensemble des tubulures du circuit. On contrôle l'étanchéité de l'ensemble des organes, donc des vannes, des robinets. Cette montée en pression se fait jusqu'à 106,2 bars, pendant deux heures. C'est une opération qui est menée par des équipes EDF, l'Unité Nationale EDF, qui vient spécifiquement pour préparer et réaliser cette épreuve hydraulique, qui est menée sous la supervision de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Concernant l'affaire de corrosion sous contrainte, pour faire suite au premier contrôle que l'on avait réalisé durant les arrêts précédents, nous avons poursuivi notre programme de contrôle. Nous avons réalisé

des inspections sur dix soudures du circuit primaire et des circuits connectés. Aucune soudure n'a présenté d'indication ; ainsi, nous n'avons réalisé, bien évidemment, aucune réparation durant cette visite partielle.

Une autre activité dimensionnante portait sur la partie secondaire de l'installation en salle des machines. Nous avons mené la visite complète des Corps Haute pression et Basse pression, comme je vous le disais. Cela consiste à retirer les rotors. Vous trouvez quelques photos à gauche sur lesquelles vous voyez effectivement un Corps Basse pression qui a été retiré. Sur la photo de droite, il s'agit du Corps Haute pression. Ce sont des Corps qui comportent l'ensemble des ailettes qui servent ensuite à transformer la vapeur en force motrice et à faire tourner la ligne d'arbres et aller ensuite sur l'alternateur.

Durant cet arrêt de tranche, nous avons réalisé un grand nombre de remplacements d'ailettes à la suite de ces contrôles. Nous avons également réalisé des visites sur les paliers des rotors, qui sont vraiment des paliers importants, compte tenu de l'aspect dimensionnant de ces Corps. Effectivement, le Corps Basse pression pèse 230 tonnes tandis que le Corps Haute pression pèse 60 tonnes. Ils tournent tous à 1500 tours par minute. Durant cet arrêt de tranche, à la suite d'un essai de survitesse du diesel de secours de 2LHP – c'est le diesel de secours situé sur la voie A... Il y a deux diesels de secours à Flamanville 2, plus un diesel d'ultime secours. Dans le cas présent, il s'agissait d'un diesel de secours. En tout début de visite, nous avons réalisé un essai de survitesse. Lorsque l'on pratique un essai de survitesse, on inhibe la survitesse électrique pour tester la survitesse mécanique. Et là, pendant cet essai, la vitesse est montée au-delà de la vitesse qui était initialement attendue. La vitesse attendue, ce sont 600 tours par minute, mais dans le cas présent, nous avons atteint la vitesse de 900 tours par minute.

Compte tenu de cette vitesse élevée et compte tenu de l'absence de retour d'expérience sur la montée d'un diesel à une telle vitesse, et après consultation de l'ensemble des experts, nous avons donc décidé de réaliser une visite complète de ce moteur. C'est là un principe de précaution qui a été pris par EDF. Il s'agit d'une grosse opération. Sur le palier de 1300 mégawatts, on ne peut pas réaliser l'échange standard d'un diesel. On est obligé, in situ, de retirer l'ensemble des composants du moteur et de remplacer l'ensemble de ces composants par des pièces neuves.

C'est une opération que l'on réalise en temps normal tous les treize arrêts de tranche, avec une préparation qui dure plusieurs mois en amont, pour pouvoir gréer les compétences et acheminer le matériel. Du coup, on a dû le faire de manière non programmée initialement. Cela a demandé un grand temps de

préparation avec l'ensemble des équipes que l'on avait mobilisées, de façon à s'assurer et les bonnes compétences présentes sur place et les bonnes pièces de rechange.

Cette activité a été réalisée à partir du mois d'avril. Nous avons procédé au remplacement de l'ensemble des pièces du moteur. Nous avons également réalisé le remplacement de l'alternateur du diesel, compte tenu de cet effet de vitesse supérieure à la vitesse attendue. C'est une opération qui a été très importante, très dimensionnante, durant cette visite partielle. Comme je vous l'ai dit, cela s'est fait en raison d'un principe de précaution. Nous avons terminé cette opération dimensionnante au mois de juin, avec ensuite un grand nombre d'essais de rodage du moteur et puis également des essais réalisés sur l'alternateur, ce qui nous a permis de pouvoir requalifier ce diesel, donc d'attester de ses performances pour l'ensemble des essais attendus d'un diesel.

Et puis, nous avons pu poursuivre notre arrêt de tranche. En résumé, on a mené plus de 3 000 heures de travail au cours de cette opération avec notre partenaire DALKIA, partenaire qui a été retenu pour réaliser cette opération. Il a les compétences pour ce faire. Ce fut plus d'une centaine de personnes qui ont été mobilisées et qui, comme je vous l'ai dit, ont été démobilisées d'autres chantiers, de façon à pouvoir mobiliser une activité continue pour l'unité 2 de Flamanville. Il y a donc eu des personnes de DALKIA, des personnes de notre propre service de maintenance qui, quant à elles, ont aussi assuré la surveillance de l'opération. Et puis, il y a eu également l'appui des constructeurs, donc MAN, côté moteur, et (Inaudible) côté alternateur, en plus de nos équipes d'ingénierie nationale.

Comme je vous le disais, on doit acheminer beaucoup de pièces de rechange, parce que l'on n'a pas procédé à l'échange standard. C'est ainsi qu'il y a eu plus de 1000 pièces de rechange qui ont été remplacées durant cette opération.

Ensuite, nous avons poursuivi l'ensemble des opérations de cette visite partielle. Une fois le diesel de secours voie A requalifié, nous avons pu basculer sur la voie B, pour faire les opérations de maintenance sur la voie B. Cela a été réalisé au mois de juillet. Ensuite, nous avons pu réaliser à la fois le rechargement des combustibles et les opérations de redémarrage au mois d'août. Nous avons ainsi pu raccorder l'unité 2 sur le réseau le 14 septembre, au lieu du 18 juin, date initialement prévue. A ce jour, la tranche est à pleine puissance. Nous sommes en fin de requalification du cœur pour aborder la période de l'hiver.

Concernant l'unité 1, l'arrêt de tranche qui était initialement programmé en septembre a été reporté à décembre. Compte tenu de ce report en décembre, nous avons dû faire un arrêt intermédiaire de l'unité, de façon à pouvoir réaliser une inspection périodique sur un réchauffeur haute pression, donc en salle de machine. C'est une épreuve que l'on réalise également tous les dix ou douze ans. Nous arrivions en fin d'échéance et nous avons effectué un arrêt programmé de l'unité 1 dans ce but. C'est un arrêt qui était initialement prévu durant la période du 3 au 24 septembre. Du fait d'une bonne préparation des équipes et du fait que toutes les opérations ont été menées sans difficulté particulière, on a pu se raccorder au réseau avec onze jours d'avance. Ainsi, l'unité 1 est également actuellement à pleine puissance pour affronter les premiers frissons hivernaux.

Comme je vous l'ai dit, cette visite partielle est programmée à partir du 6 décembre 2024 jusqu'au 17 avril 2025.

Un autre point d'actualité, pour se projeter plutôt dans le deuxième semestre 2025, et qui concerne le remplacement des générateurs de vapeur qui aura lieu sur l'unité 2. Pour rappel, cette opération a déjà été réalisée sur l'unité 1 en 2022-2023. C'est une grosse opération qui avait déjà été préparée dans cette unité durant la visite partielle de l'unité 2. Nous avons notamment modifié le pont polaire, le pont qui permet de soulever de gros composants à l'intérieur du bâtiment réacteur. Nous l'avons modifié de façon à pouvoir le mettre en conformité pour l'opération du remplacement des générateurs de vapeur. Et nous avons également retiré une grue, qui était située à l'intérieur du bâtiment réacteur, qui était donc incompatible avec les opérations de remplacement des générateurs de vapeur.

Concernant les générateurs de vapeur eux-mêmes, ils sont déjà arrivés sur site durant le printemps 2024, par un beau soleil sur Diélette. Chaque générateur de vapeur... Ce sont des pièces qui pèsent plus de 520 tonnes et qui mesurent 23 mètres de haut, et chacun des générateurs de vapeur contient 5400 tubes. Pour rappel, c'est effectivement dans ce générateur de vapeur que l'eau du circuit primaire circule, et au contact de l'eau qui est acheminée par le poste d'eau situé en partie secondaire, cette eau se transforme en vapeur de façon à acheminer cette vapeur sur des Corps Haute pression et Basse pression en salle des machines. Ces générateurs de vapeur sont stockés sur le site de Flamanville et ils seront préparés de façon à être introduits ensuite dans le bâtiment réacteur de l'unité 2, à compter du deuxième semestre 2025. Aujourd'hui, l'arrêt de tranche est prévu du 6 septembre 2025 au 8 avril 2026.

A propos des événements significatifs, je serai du coup assez bref. Déjà, je peux vous communiquer la même information que celle que Grégory HEINFLING vous a livrée : vous pouvez retrouver l'ensemble des événements significatifs qui ont été déclarés par Flamanville sur le site internet de Flamanville 1 & 2. Nous n'avons pas déclaré d'événements significatifs de niveau 1 depuis la dernière CLI.

Pour information, je vous ai inscrit les événements significatifs de niveau 0 sur la planche suivante. Du coup, je n'y reviendrai pas oralement, puisque l'on précise uniquement les événements significatifs de niveau 1. Voilà tout pour ce qui me concerne.

M. le PRESIDENT.- Merci, monsieur LE HIR. Y a-t-il des questions ? Odile THOMINET a la parole.

Mme THOMINET.- J'ai juste une question par rapport aux générateurs de vapeur. Vous confirmez que les transports se feront toujours par arrivée à port Diélette, donc par la mer ? Se feront-ils ainsi partiellement ou pas ?

M. LE HIR.- Du coup, c'est terminé, puisqu'ils sont déjà arrivés.

Mme THOMINET.- Entendu, *mais dans l'avenir aussi, ils sont bien arrivés par le Port de Diélette ? Ce sera normalement toujours ainsi que cela se déroulera ?*

M. LE HIR.- Du coup, pour ce qui concerne Flamanville 1 & 2, je pense qu'il n'y aura pas de nouvelles opérations, sauf si, effectivement, on se le projette plus loin. Mais oui, je pense que ce sera le moyen d'acheminer les générateurs de vapeur qui arrivent de Chalon-sur-Saône. Ils arrivent ensuite en Méditerranée, passent par Gibraltar pour se rendre à Cherbourg. Ensuite, ils sont transportés sur une barge pour parvenir au Port de Diélette, puis ils sont acheminés jusqu'au site de Flamanville.

Mme HOVNANIAN.- On avait commencé à prendre l'habitude d'avoir un point précis sur l'historique des jours de disponibilité par année, mais on n'a pas eu cet historique depuis bien longtemps. Est-ce qu'on pourrait l'avoir pour la période de 2016 à 2023 ? On avait juste les jours de disponibilité et non pas le taux de charge. Pourrait-on l'avoir, accompagné du facteur de charge, idem, pour la période de 2016 à 2023, voire bientôt jusqu'à 2024 ?

M. le PRESIDENT.- Effectivement, je voudrais vous interroger à propos de la disponibilité : vous avez parlé du 6 septembre 2025 au 8 avril 2026, et cela représente quand même un temps très long, qui plus est en plein hiver. Comment expliquez-vous ce temps long finalement et puis cette saisonnalité ?

M. LE HIR.- Le temps long, c'est un temps qui est associé au temps nécessaire pour pouvoir remplacer ces générateurs de vapeur. C'est une opération que l'on appelle « Grand carénage ». Déjà, le calage des arrêts de tranches est réalisé par une unité interne à EDF, que l'on appelle le COPM, qui travaille ensuite sur l'optimisation technico-économique du calage de chacun des arrêts de tranches. Dans un premier temps, c'est la meilleure optimisation possible. Ensuite, on y ajoute les contraintes de ressources humaines, avec : le nombre de contrôleurs, pour faire des examens non-destructifs, le nombre de robinetiers qui peuvent faire des interventions sur les différents arrêts de tranches en simultané.

On y intègre également des contraintes matérielles. Par exemple, sur le parc nucléaire, nous disposons uniquement de deux machines pour faire des inspections des soudures dans la cuve. On ne peut donc pas mener concomitamment trois ou quatre visites décennales pour l'ensemble du planning des arrêts de tranche. Ainsi, en tenant compte de l'ensemble de ces contraintes combustibles, ressources et optimisation technico-économique, on parvient effectivement à obtenir ce calage d'arrêts de tranches opérant durant la période hivernale. Cela constituera une minorité s'agissant des arrêts de tranches en période hivernale, mais pour autant, il arrive que l'on puisse en caler durant cette période, en tenant compte de l'ensemble des contraintes.

Et concernant l'opération de remplacement des générateurs de vapeur, ce sont des ressources spécifiques. Actuellement, c'est le titulaire Framatome qui mène le groupement d'entreprises qui travaille sur cette grosse opération. Et Framatome réalise aussi de grosses opérations sur d'autres CNPE. Dans le cas présent, il s'agit d'une contrainte particulière des ressources des partenaires industriels qui conduit à caler cet arrêt de tranche au mois de septembre.

M. le PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. VASTEL.- Oui, j'ai une question, mais j'ai aussi une remarque. Il y a eu une CLI, cela devait être en 2022 ou 2023, durant laquelle on avait eu un document d'EDF sur le taux de disponibilité des réacteurs 1 et 2 entre 2017 et 2022. Et quand on regarde le taux de disponibilité de ces réacteurs, pour le réacteur 1 de Flamanville, c'était 38 % sur 5 ans, quant à Flamanville 2, c'était 47,5 % de disponibilité sur 5 ans.

Et ce que je voulais également rappeler, et c'est une requête que je fais : vous nous dites que l'on peut obtenir les infos concernant les événements significatifs sur le site d'EDF, et c'est très bien, mais en 2019-2020, on recevait tous les mois une revue qui s'appelait « Grand Angle », qui concernait Flamanville 1 et

Flamanville 2, dans laquelle on trouvait des rubriques « Surveillance », « Environnement », « Radiologie », « Vie industrielle », « Production », mais depuis, on n'a plus rien. Je pense que ce serait intéressant que les membres de la CLI continuent à recevoir tous les mois cette information. De cette façon, on aurait les informations au fur et à mesure concernant les réacteurs. D'ailleurs, ce serait bien de faire la même chose à propos de l'EPR. Voilà ma requête.

Mme SCHNEBELEN.- Je peux répondre, si vous voulez, puisque, pour le coup ...

M. le PRESIDENT.- ... Je ne peux pas répondre puisque je ne faisais pas partie de la CLI à ce moment-là ...

Mme SCHNEBELEN.- ... On a arrêté la publication de « Grand Angle » au profit d'une newsletter. Il suffit simplement de nous écrire et on vous ajoute à notre groupe. On envoie cette newsletter à plus de 900 personnes, et c'est une newsletter commune à Flamanville 1, 2 et 3.

M. ROUSSELET.- On peut peut-être abonner tous les membres de la CLI ?

Mme SCHNEBELEN.- Moi, je ne peux pas vous abonner, (inaudible). Vous devez en faire la demande.

M. ROUSSELET.- Je pense que c'est bien de le faire.

Mme SCHNEBELEN.- Je ne peux pas vous abonner pour des raisons de RGPD. C'est à vous d'en faire la demande.

M. le PRESIDENT.- On va vous faire une demande pour tous les membres.

Mme SCHNEBELEN.- On met toutes les informations réglementaires que vous pouvez trouver en ligne à la fois sur le site de l'EPR et sur celui de Flamanville 1 & 2, puisqu'on n'a pas encore fusionné ces deux sites, mais j'imagine qu'on les fusionnera à terme. Vous retrouverez donc les informations réglementaires en matière d'événements significatifs. Vous retrouvez également les informations réglementaires en matière de protection de l'environnement et les informations portant sur la radioprotection.

M. VASTEL.- Je souhaite poser une question : est-ce qu'on a l'information concernant la production électrique, parce qu'on l'avait dans « Grand Angle » ? Est-ce qu'on l'aura dans la newsletter ?

Mme SCHNEBELEN.- On informe seulement sur ce qui concerne la production annuelle, sur le taux de mégawatts, parce qu'on n'en disait pas plus, je crois, dans « Grand Angle ».

M. VASTEL.- Si, si. Dans « Grand Angle », tous les mois, le taux de production y figurait. Si, si ...

Mme SCHNEBELEN.- ... Je ne crois pas, mais je vérifierai. Mais ...

M. le PRESIDENT.- ... On vérifiera.

M. VASTEL.- J'en suis certain, parce que j'ai ...

Mme SCHNEBELEN.- ... Pour le moment, on s'en tient aux informations qui sont réellement réglementaires et puis on donne aussi... De toute façon, tous les membres donnent de l'actualité sur les sites EPR et Flamanville 1 & 2. Et en général, c'est lié à la production.

Un intervenant.- J'ai juste une remarque en complément : sur le site de RTE, à ma connaissance, on a en permanence la production de tous les CNPE. On peut donc trouver cela en permanence.

M. VASTEL.- Oui, c'est vrai, mais ce que je veux dire, c'est que tous les membres de la CLI ne vont pas forcément aller sur le site. Si on reçoit directement l'information, c'est quand même plus pratique. On ne va pas aller... Certains membres de la CLI y vont, c'est très bien, mais tout le monde n'y va pas.

Un intervenant.- Et j'espère que ce ne sera pas la version papier, mais que ce sera la version dématérialisée.

Mme SCHNEBELEN.- Tout est effectivement aujourd'hui envoyé par newsletter, et c'est donc la raison pour laquelle il faut votre adresse e-mail.

Un intervenant.- Mais la newsletter, elle est ciblée. Pourquoi ne pas rendre ces informations disponibles sur le site de la CLI qui, lui, est ouvert au grand public, puisque la commission locale d'information doit permettre également d'informer le grand public ?

M. le PRESIDENT.- Oui, mais...

Un intervenant.- ... Non, mais cela me paraît être, d'un point de vue de l'information démocratique, une donnée de base qui est essentielle.

M. le PRESIDENT.- Merci.

Un intervenant.- Je n'ai donc pas de réponse.

M. FLAGEOLLET.- Concernant la CSC, les 10 soudures que vous avez contrôlées sur la tranche 2, est-ce qu'elles correspondent au programme de contrôle complémentaire, notamment sur les circuits annexes petits diamètres et l'agent d'expansion du pressuriseur ?

M. LE HIR.- J'ai bien précisé qu'il s'agit là de l'engagement d'EDF envers l'ASN concernant le contrôle des soudures dans le cadre de l'affaire CSC. Donc, oui, on s'inscrit bien dans le cadre de ce programme.

Mais du coup, si vous pouvez vous présenter quand vous me posez des questions, parce que je ne sais pas à qui je parle.

M. FLAGEOLLET.- Je m'appelle Gilles FLAGEOLLET et je suis sans étiquette.

M. ROUSSELET.- Vous avez fait référence à Framatome. Est-ce qu'en interne, aujourd'hui, en France, on a amélioré nos capacités de soudure et de travaux, puisqu'on se rappelle qu'ici, nous, les membres de la CLI, lorsqu'on a visité le remplacement de l'autre réacteur, on avait vu que c'était Westinghouse qui était au travail, avec des gens qui parlaient anglais ? Est-ce que l'on a rapatrié des compétences qui vont permettre que ce futur changement de générateur de vapeur soit effectué par des entreprises françaises ?

M. LE HIR.- Concernant l'opération de remplacement du générateur de vapeur de l'unité 1, ce n'étaient uniquement que des soudeurs français. C'était Framatome qui était en charge de cette opération. Quant à Westinghouse, sur l'unité 1 ainsi que sur l'unité 2, ils avaient travaillé au remplacement des tuyauteries dans le cadre de l'affaire corrosion sous contraintes. Dans ce cas, effectivement, c'était une prestation de Westinghouse. C'étaient les mêmes équipes qui travaillaient à l'opération du circuit secondaire principal à Flamanville 3. Dans le cas présent, du coup, c'est à nouveau Framatome qui va pratiquer l'opération sur le RGV de l'unité 2, en 2025, et ils feront donc appel à des soudeurs français.

Mais pour compléter ma réponse : oui, beaucoup d'entreprises françaises continuent de former des soudeurs, de façon à être au rendez-vous des prochains enjeux industriels.

M. le PRESIDENT.- Il y avait une... Je vais donner la parole à l'ASN à propos de Flamanville 2.

M. LAFFORGUE-MARMET.- C'est le point suivant inscrit dans l'ordre du jour, et c'est monsieur BARBOT qui va vous présenter le bilan 2023 pour le CNPE Flamanville 1 & 2 et puis pour l'EPR.

M. ROUSSELET.- J'avais encore une petite question quand même portant sur ce sujet-là : il y avait une lettre de l'IRSN extrêmement intéressante et importante, datant du 19 juillet 2024, sur l'accroissement

de risque de fusion du cœur induit par les fuites volatiles du système d'eau déminéralisée. Je sais qu'il ne s'agit pas d'un incident, mais clairement, je n'ai pas vraiment bien compris concrètement ce que cela veut dire. C'est-à-dire que j'ai bien compris qu'il y avait un problème d'alimentation, que l'eau déminéralisée n'alimentait pas que le système de secours, mais alimentait d'autres endroits. Et si j'ai bien compris, il y a un problème de disponibilité qui pourrait se produire en cas d'accident. Je n'ai pas bien compris cette histoire d'augmentation du risque de fusion parce que la lettre du 19 juillet est très complexe. Si vous avez les éléments, c'est bien, mais si vous ne les avez pas, peut-être en reparlerons-nous la prochaine fois. Mais si vous pouviez un peu creuser cette histoire, ce serait bien.

Un intervenant. – Je ne connais pas forcément le cadre de cette instruction de l'IRSN, je ne pourrais donc pas vous le répondre.

M. ROUSSELET.- Je propose que l'on inscrive ce point à la prochaine réunion. En attendant, regardez cette lettre d'avis du 19 juillet, parce que cela m'a vraiment interrogé et que, lorsque l'on parle d'accroissement du risque de fusion du cœur, ce n'est pas rien. Ce serait bien que l'on essaye de comprendre.

Un intervenant.- On a regardé et, a priori, il s'agirait d'une saisine de nos services centraux de 2012. Je pense qu'il y a une instruction un peu plus générale qui est en cours sur ce sujet. On essaiera de ...

M. ROUSSELET.- ... C'est lié à l'incident de 2021.

Un intervenant.- Dans les éléments de contexte, cela fait référence à une saisine (inaudible), donc nos services centraux, qui date de 2012... De 2000 ?...

M. ROUSSELET.- Dans le cas présent, cela fait référence à un incident constaté à la fin de 2021 concernant la distribution d'eau déminéralisée.

Un intervenant.- Pour éviter toute erreur, on en reparlera lors de la prochaine CLI.

M. ROUSSELET.- Je vous propose de remettre ce point à plus tard.

6. Bilan du point de vue de l'ASN sur le CNPE de Flamanville. (ASN)

M. BARBOT.- Je vous propose de passer à la présentation du bilan réalisé par l'ASN sur les deux CNPE, sur tous les CNPE normands, que ce soit Flamanville 1 & 2, Flamanville 3, Palluel et Penly. Présentement, je vais me concentrer sur les deux sites de Flamanville.

Cette présentation a fait l'objet d'une conférence de presse la semaine dernière. Il y a peut-être des choses qui seront des redites par rapport à celles que vous avez peut-être déjà lues dans la presse.

Comme pour chaque présentation, il est d'usage que l'ASN délivre une appréciation générale sur les sites. Ensuite, elle aborde de manière un peu plus particulière les thématiques de la sûreté, de la maintenance d'environnement et de la radioprotection. A propos de l'appréciation générale pour le site de Flamanville 1 & 2, en gros, il s'agit de l'appréciation générale qui est portée sur le site de Flamanville et elle rejoint l'appréciation délivrée par l'ASN sur l'ensemble du parc, que ce soit en ce qui concerne la sûreté nucléaire, la radioprotection ou la protection de l'environnement. Cette évaluation, c'est vrai que je ne l'ai pas précisé, elle est faite pour l'année 2023. C'est peut-être un peu tard, mais des contraintes ont fait que l'on ne peut assurer cette présentation que maintenant.

Elle est notamment réalisée sur la base des inspections que l'on a effectuées sur site. Sur le site de Flamanville, ce furent une vingtaine d'inspections sur le suivi des arrêts de réacteurs que l'on a été amené à faire l'année dernière. Le suivi, c'est un travail de terrain via des inspections de chantier, mais également d'instructions au Bureau via les demandes d'autorisation de divergence, les demandes d'instruction du passage à 110°, mais également à travers des instructions d'événements significatifs qui sont déclarés par le site, et d'une manière plus générale, de tous les échanges que l'on peut avoir avec le CNPE au cours de l'année.

Si je reviens sur le point de la sûreté à Flamanville, ce qui est mis en avant : en gros, les actions qui avaient été mises en œuvre dans le cadre de la surveillance du site en 2019 sont toujours d'actualité. Elles vivent toujours. C'était un point de satisfaction que l'on a eu, puisqu'une fois sorti de la surveillance renforcée, le site continue toujours d'appliquer et de mettre en œuvre les actions qui lui avaient permis de sortir de la surveillance renforcée. C'est donc un processus qui continue à vivre. Il y a des actions qui sont toujours en cours et qui concernent le maintien à niveau des installations et l'application de ce que l'on appelle les « Fondamentaux ». Ce sont en somme les grands principes de base pour les métiers. Que ce soient la conduite ou les services métiers, ils ont des fondamentaux, des fondamentaux transverses – on en a parlé

tout à l'heure – avec la pratique de fiabilisation, l'adhérence aux procédures. Ils ont des fondamentaux, et cela se présente sous la forme d'un format A4, ce qui permet à tous les agents de disposer de façon rapide et brève de l'ensemble des règles majeures principales à respecter dans le cadre d'une intervention. Ainsi, ce système d'utilisation et d'application des fondamentaux est toujours en application sur les sites.

Concernant la maintenance des installations, des opérations de maintenance ont été menées durant l'année et ont été maîtrisées par l'exploitant. De la même manière, on note positivement la pérennité et la robustesse d'un plan d'action qui avait été également mis en œuvre dans le cadre de la surveillance renforcée et qui concerne la corrosion des matériels.

Concernant la radioprotection, les performances du site en matière de radioprotection sont en légère amélioration durant l'année 2023. On déclare positivement que le processus d'identification et de déclaration des événements significatifs est efficace. Néanmoins, on considère qu'il y a des sujets sur lesquels le site doit s'améliorer, et cela correspond notamment à la gestion du zonage des déchets et au risque de dispersion de la contamination, particulièrement lors des chantiers en arrêt de tranche. Cela faisait notamment suite à un événement significatif Radioprotection qui avait été présenté en CLI et durant lequel des agents avaient dispersé de la contamination dans le bâtiment réacteur à la suite d'une intervention, et notamment une intervention avec des aspirateurs dans une (inaudible).

Concernant la protection de l'environnement : l'ASN considère que la situation est en légère amélioration. Il y a toujours un respect des rejets et une maîtrise des conditions d'entreposage et d'utilisation des substances dangereuses pour l'environnement. Néanmoins, il y a le maintien en état de la station de minéralisation et du déshuileur qui doit faire l'objet d'une attention particulière. Cela fait notamment suite à des inspections. Et il y a un sujet à propos duquel on attend aussi des progrès et qui concerne les transports, qu'ils soient internes ou externes, et notamment la partie surveillance des prestataires lorsque la prestation de cette activité est réalisée par une entreprise extérieure.

Je vais passer à l'appréciation du site de Flamanville 3. On considère qu'un travail important a été mené en 2023 et 2024 sur le site de Flamanville 3. Cela concerne l'achèvement de l'installation, la préparation et la réalisation des essais de requalification à chaud, mais également le déploiement des organisations d'exploitation, et notamment la montée en compétence des agents. L'idée est que l'on arrive en fin de chantier

et en pré-exploitation, et on a constaté que l'ensemble des organisations étaient quasiment opérationnelles et montaient de façon progressive de façon opérationnelle au cours de l'année 2023.

Cette appréciation est réalisée sur le contrôle qui a opéré sur le site en 2023 et qui était axée sur trois grands principes : il y avait la préparation de l'exploitant à l'exploitation, l'achèvement de l'installation dans l'optique de son démarrage et les essais de requalification.

Ce sont des sujets que l'on a déjà abordés tout à l'heure et qui concernent notamment la préparation à l'exploitation, à savoir : une inspection de revue a été menée en mai 2023, ce qui a permis de constater que les organisations d'exploitation étaient définies et mises en œuvre pour la plupart d'entre elles. Cependant, il restait quand même un travail important à mener, notamment sur la documentation d'exploitation et le caractère opérationnel de cette documentation. C'est peut-être... Je dis cela maintenant, même si on a dit tout à l'heure que tout était bien, mais on va dire que c'était le bilan valable l'année dernière. A noter que cette inspection de revue de mai 2023 a fait l'objet d'une inspection de recollement cette année, ce qui a permis de constater que les écueils ou les engagements qu'avaient pris le site à la suite de cette inspection de revue ont bien été déployés et mis en œuvre sur le site.

Concernant les essais de requalification, il y a eu deux requalifications d'ensemble, il y a eu deux inspections qui ont porté sur cette thématique particulière, et il y a eu également une inspection renforcée qui a été diligentée en 2023, qui avait mobilisé huit inspecteurs de l'ASN et des experts de l'IRSN. Ainsi, d'une manière générale, et on l'avait évoqué là d'une CLI précédente, la préparation, la réalisation et l'analyse des essais sont effectuées de manière satisfaisante. Tout cela a permis, entre autres, de participer à l'instruction de la demande d'autorisation de mise en service du réacteur cette année.

Enfin, à propos de l'achèvement de l'installation, de la même manière, cela avait été en partie vu dans le cadre de l'inspection de revue. A travers la campagne d'inspection préalable à la mise en service du réacteur, on a réalisé dix inspections dédiées sur le site pour s'assurer que les installations étaient aptes à démarrer et que l'exploitant était prêt. L'ensemble des actions correctives qui devaient être mises en œuvre ont été déployées de façon correcte. Et d'une manière globale, on juge que... Depuis plusieurs années, on a constaté l'amélioration et l'état de finition (satisfaisant) des installations, ce qui a permis la mise en service du réacteur.

M. le PRESIDENT.- Merci à l'ASN. Est-ce qu'il y a des questions sur ce bilan ? Oui, Monsieur ROUSSELET ?

M. ROUSSELET.- Puisqu'on est revenu au sujet de l'EPR, je voulais juste faire référence à une lettre anonyme qui a été envoyée à bon nombre d'entre nous et aux médias. J'aimerais savoir si vous en avez entendu parler et ce qui se trouve derrière, puisque cela a été quand même envoyé à beaucoup de médias. Ce serait donc bien d'avoir des informations. Ce serait lié à des malfaçons sur les cuves, sous les compresseurs TEP et il y aurait donc des fissures sur ces cuves. L'une d'elles aurait été corrigée, mais pas l'autre, et le réacteur fonctionnerait actuellement avec l'une des cuves qui serait fissurée. Sachant que ces cuves, pour le coup, font partie des (inaudible). Qu'est-ce que vous savez à propos de cette histoire de cuve ? Est-ce qu'il y a quelque chose derrière ? Cependant, cela n'a la valeur que d'une lettre anonyme, et je tiens à préciser que cela n'a que cette valeur-là.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Effectivement, nous avons, nous aussi, reçu cette lettre. Dans le cas présent, c'est la Direction des Équipements sous pression qui a engagé des recherches sur le sujet. On a questionné l'exploitant. Effectivement, on a questionné l'exploitant en lui demandant ce qu'il pouvait nous dire sur les réparations, sur les matériels du circuit TEP. Il faut savoir que le circuit TEP, c'est pour « Traitement des Effluents Primaires » ...

M. ROUSSELET.- ... C'est pour récupérer les eaux.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Voilà. C'est un circuit dont le seul objectif de sûreté est le confinement des matières radioactives. C'est un circuit qui est assez peu regardé par l'ASN, mais qui est regardé dans le cadre des équipements sous pression. Il y a eu effectivement un certain nombre de malfaçons sur les soudures qui ont été relevées. Cela date du début des années 2010, c'est donc quelque chose d'assez ancien. C'est quelque chose qui a été relevé, mais qui a été réparé par l'exploitant. Je laisserai compléter ce point par M. HEINSLING, du moins, s'il le souhaite. Selon nous, il n'y a pas plus de sujet que cela.

M. HEINFLING.- Effectivement, ces défauts de fabrication avaient été détectés. Les équipements ont été montés après une première série de réparations en atelier et, lors des premiers cycles de fonctionnement, pendant les phases d'essais, on a détecté que certains défauts s'étaient réactivés. On a complètement réparé tous ces surpresseurs, mais il y a eu effectivement une phase, pendant les essais, durant laquelle on a fonctionné avec une seule file. C'était quelque chose que l'on avait bien pesé en termes de capacité de

traitement et c'était suffisant pour répondre aux besoins d'essai. On a mené en parallèle les essais et la réparation des autres files.

M. ROUSSELET.- Pour bien comprendre, il y a un vieux sujet de 2010, et à l'époque, cela a été corrigé, mais, pendant les essais, vous avez découvert que, finalement, la sollicitation que vous avez provoquée a généré un sujet. C'est bien cela ?

M. HEINFLING.- Oui, voilà.

M. ROUSSELET.- La lettre anonyme reste anonyme, cependant, elle contenait une information relative à l'existence d'un sujet concernant cette question.

M. HEINFLING.- Je ne me souviens plus exactement du timing de la lettre anonyme ...

M. ROUSSELET.- ... C'était au début du mois de septembre.

M. HEINFLING.- Mais nous étions déjà en train de traiter ce sujet, en coopération d'ailleurs avec la DEP.

M. ROUSSELET.- La question qui vient ensuite, c'est : pourquoi n'en avons-nous pas parlé ? Pourquoi cela ne figure pas parmi les sujets traités ici ? Il y a là quand même un sujet et je trouve cela embêtant, si vous voulez. Les lettres anonymes valent ce qu'elles valent, mais elle a été envoyée aux médias. On est en CLI et je trouve dommage que cette question-là... Que, de vous-même, vous n'ayez pas dit... Idem pour l'ASN. On a une lettre, un sujet, c'est étrange de ne pas en parler. Il faut arriver à la fin de la réunion et que je pose cette question pour qu'on en parle, et je trouve cela dommage, parce que cela laisse quand même apparaître le fait qu'il y a des choses que l'on cache. Et moi, je trouve cela embêtant, parce que, visiblement, c'est clair qu'il y a eu un problème, qu'il a été résolu en 2010, qu'il y a eu une sollicitation pour les essais... C'est normal, puisque les essais sont faits pour cela. Donc, a priori, moi, je n'ai rien à dire, mais vous découvrez un problème qui est en réparation pendant qu'arrive cette lettre anonyme. Vous auriez pu communiquer sur le sujet, au moins auprès de la CLI.

M. HEINFLING.- Oui, vous avez certainement raison. Quant à nous, nous ne l'avons pas forcément identifié. Comme l'a dit M. LAFFORGUE-MARMET, ce n'était pas... Pour nous, c'était un système qui était embêtant à gérer, parce qu'on a besoin de traiter ces effluents. En revanche, au moment où on l'a réparé, on n'avait ni sujet de contamination radiologique, puisque cela avait lieu avant la divergence, ni problème de

sûreté en vue. On avait un aléa sur un matériel d'exploitation, mais on n'a pas identifié le besoin d'en parler plus spécifiquement.

Néanmoins, je tiens compte de ce retour d'expérience et on fera en sorte d'être beaucoup plus proactifs lorsqu'on rencontrera ce genre de sujets.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je ne vais pas répéter la phrase prononcée à l'occasion de la dernière CLI, et qui a eu beaucoup de succès, portant sur le traitement des écarts par l'ASN. Cependant, si on devait parler ici de tous les écarts que traite l'ASN et que l'on n'évoque pas ici – on ne l'évoque pas parce que, certes, il existe des écarts de l'exploitant, mais l'exploitant les traite et l'ASN considère alors que le traitement est satisfaisant – la CLI ne durerait pas trois heures, pour l'EPR et pour les autres réacteurs.

Effectivement, je suis d'accord, il y a là un sujet particulier parce qu'il y a une lettre anonyme. Effectivement, dans ce cas, je suis d'accord, parce qu'à partir du moment où il existait une lettre anonyme, on aurait dû évoquer le sujet. Je prends ce point-là. Néanmoins, dans le fond de l'affaire, le sujet est quand même extrêmement limité.

M. ROUSSELET (hors micro).- Non, mais je ne dis pas le contraire. (Inaudible) c'est mieux de savoir.

M. LAFFORGUE-MARMET.- En revanche, j'ai eu le temps de regarder le sujet sur les bâches SER et l'augmentation des temps justes. Effectivement, l'avis de l'IRSN dont vous parliez, portant sur l'augmentation du risque de fusion du cœur induit par la fuite dans le circuit d'eau déminéralisée. Effectivement, il y a d'une part le contexte. L'IRSN, dans le cadre d'une saisine globale de l'ASN, fait le retour d'expérience à froid sur les événements significatifs, donc plusieurs années après. Dans ce cas, effectivement, il s'agit d'un événement significatif datant de la fin de l'année 2021 portant sur une fuite sur le système d'eau déminéralisée sur les réacteurs de Flamanville 1 & 2. En soi, ce que dit l'IRSN dans son avis, c'est que, dans le cadre d'une perte totale de source froide, la conduite à tenir consiste à refroidir. Il y a un arrêt automatique du réacteur, évidemment. Vous avez la puissance résiduelle, et pour évacuer cette puissance résiduelle, vous utilisez le système ASG, qui est le système d'alimentation de secours des générateurs de vapeur, et ce système peut être alimenté par la suite par le système d'eau déminéralisée.

Ce que dit l'IRSN, c'est qu'ils ont des études probabilistes de sûreté. Que sont les études probabilistes de sûreté ? En gros : j'ai un initiateur, j'ai une perte totale de source froide, et ensuite je vais aller regarder le pourcentage de défaillance de chacun des équipements dans le fonctionnement, en mettant une certaine

probabilité qui est fonction du retour d'expérience de l'état de ces matériels, par exemple. Et donc, à la fin, j'obtiens une probabilité qui est le risque de fusion du cœur, si j'ai ce premier initiateur. Ce que dit l'IRSN, c'est qu'effectivement, en prenant en compte la fuite sur ces bâches SER, cela augmente la probabilité de fusion du cœur d'un certain facteur, et ce facteur fait que l'événement passe dans une autre catégorie, une catégorie que l'on appelle « Précurseur ».

EDF a pris des engagements s'agissant de la réparation. Et ce que dit l'IRSN, c'est qu'entre le moment où EDF va faire le point zéro sur ses tuyauteries et le moment où il va y avoir les quatrièmes visites décennales avec une modification des plans de maintenance préventive en potentiel remplacement des tuyauteries fragilisées, il s'écoule un certain temps. De ce fait, l'IRSN demande qu'il y ait un contrôle périodique qui soit réalisé en cas de point 0 ainsi que le remplacement.

C'est dans le cadre de la réévaluation à froid des événements significatifs. Cela dit, on pourra reprendre le point plus précisément.

M. ROUSSELET.- Voilà, c'est ce que j'allais vous dire. Je pense que cela vaut le coup d'y revenir, justement pour le cas particulier de Flamanville, et pour savoir où on en est concernant cette histoire de fuites d'eau déminéralisée.

Mme HOVNANIAN.- Je voudrais savoir s'il existe des statistiques (inaudible) nombre d'écarts constatés sur une année dans les réacteurs par l'ASN ? Parce que ce sont des statistiques qui peuvent exister. De même par rapport aux nouveaux réacteurs, cela existe-t-il ? Et s'il y avait ce genre de statistiques, cela pourrait aider par rapport aux cultures ou aux difficultés qu'il pourrait y avoir s'agissant des écarts en termes de comparaison.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Qu'est-ce que vous appelez « Écart » ?.

Mme HOVNANIAN.- Justement, vous aviez parlé des statistiques. Cependant, je sais qu'un écart n'est pas égal à un autre, mais, en soi, connaître le nombre d'écarts constatés sur les mesures que font l'ASN peut être intéressant si on compare les différents réacteurs. Ce sont des indicateurs qui peuvent être intéressants en allant d'un réacteur à un autre.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Comme vous l'avez dit, il faut déjà définir ce que l'on appelle un écart. Est-ce que c'est, je ne sais pas, l'existence d'une défaillance sur un matériel et pour laquelle l'exploitant va

réaliser un plan d'action, ou bien est-ce juste une demande de travaux ? Déjà, il faut bien cadrer les choses. Est-ce que ce sont juste les événements significatifs ? Enfin, vous voyez, que c'est quand même... il est quand même difficile de définir ce que l'on regarde. D'autre part, vous avez aussi quand même le fait que les... Même si ce sont tous des réacteurs à eau pressurisée, entre un EPR et un réacteur du Parc, ce n'est pas la même chose. Les systèmes sont différents. Dans ce cas, s'il s'agit d'aller regarder juste une statistique, comme cela, et sans la mettre en perspective, c'est quand même un exercice qui me paraît difficile. L'intérêt, pour voir s'il y a un défaut... Voir s'il y a une cause profonde liée à ces écarts est un exercice qui me semble quand même difficile à réaliser. Et même entre les réacteurs du parc, c'est quand même quelque chose... En tirer les enseignements est quand même quelque chose de particulier. La quantité... Dans le cas présent, en l'occurrence, s'il s'agit juste de regarder la quantité des écarts... C'est difficile d'aller regarder l'état d'un site seulement à partir de la quantité des écarts. D'ailleurs, M. BARBOT pourrait vous expliquer qu'en ce moment, il est en train de faire ce que l'on appelle la « Monographie ». Il est donc en train de préparer l'avis synthétique de l'année prochaine. C'est un exercice qui est réalisé par les équipes de l'ASN, qui prend énormément de temps parce que, justement, on essaye d'aller au-delà du quantitatif et d'aller dans le qualitatif. C'est là un exercice qui demande beaucoup de temps et d'énergie à toutes les équipes de l'ASN, que ce soit en division ou en service contrôle.

Mme BIHEL.- Puisque l'on parle de fuite, même si je ne sais pas si c'est un sujet que l'on doit aborder tout de suite ou plus tard, dans les questions diverses, j'ai appris au niveau des services de l'eau de l'agglomération de Cotentin qu'il y avait eu de grosses fuites d'eau potable et que les demandes d'intervention étaient très longues à être réglées et que cela a généré une baisse importante au niveau global du captage de ce qui peut être consommé dans notre pôle de Les Pieux. Certes, ce sont des choses qui sont certainement... On a des politiques au niveau de l'environnement et pour tout un chacun portant sur le fait de faire attention à la consommation d'eau, mais quand on sait que cela concerne de très nombreux mètres cubes – même si je n'ai pas les chiffres en tête –, comment se fait-il que l'on ne puisse pas avoir cette notion d'intervention rapide, pour éviter ce genre de choses ? Et comment cela se fait-il que les services de l'eau de l'agglomération aient dû être sollicités durant de nombreuses semaines et de nombreux mois avant d'intervenir et d'arrêter cette chute ? On le sait, au niveau de nos nappes phréatiques... Même si on est dans une région dans laquelle on a l'impression qu'il pleut beaucoup – oui, ce n'est qu'une impression (rires) – ce sont des choses qui mettent en péril la consommation globale de notre secteur.

M. JACQUES.- Si vous le permettez, à ce sujet ...

M. LE HIR.- ... Je vais peut-être déjà répondre à la question de Mme HOVNANIAN.

En tout cas, sachez que l'on fait preuve de la plus grande réactivité possible concernant le traitement des fuites d'eau potable. A propos de la situation que vous avez citée, il s'agissait d'une fuite qui était très difficile à déceler. On a fait de nombreuses fouilles sur notre circuit d'eau potable pour, in fine, trouver la cause de cette fuite importante. On a mis en œuvre tout ce qu'il fallait pour pouvoir traiter cette fuite. Mais le temps n'est pas à associer au manque de réactivité, mais c'est plutôt dû à la complexité des fouilles, afin de trouver le bon point de fuite.

M. le PRESIDENT.- Merci pour votre réponse sur un sujet sensible qui est l'eau.

M. JACQUES.- Simplement et en complément de la réponse sur les événements apportée par M. BARBOT tout à l'heure : je souhaite signaler le travail réalisé à la demande de Mme KOTTING-UHL, députée allemande, à partir de données ASN collectées durant une période allant de 2011 à 2014 et sur les événements précurseurs d'un accident nucléaire. Ce travail a été repris par M. LAPONCHE. C'est un document que l'on peut retrouver sur Internet, je crois même sur Mediapart, et qui évoque cette notion d'événements précurseurs plutôt qu'effectivement les différents incidents. Et il me semble que le travail n'a pas été poursuivi. Effectivement, il pourrait être poursuivi à condition d'avoir les données, les mêmes types de données, pour être poursuivi à partir de 2014. Voilà simplement ce que je voulais dire.

Je pense que ce n'est pas la même demande que celle émise par Béatrice, mais je pense que cela concourt effectivement quand même au fait de pouvoir disposer d'éléments de référence, parce que la députée allemande, Mme KOTTING-UHL, s'inquiétait effectivement des risques que présentent les réacteurs nucléaires français implantés à proximité de l'Allemagne. Cela étant, vous pourrez voir les résultats sur le site de Mediapart.

M. le PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. ROUSSELET.- Non, mais je crois que l'ASN dispose de ce catalogue, qu'il est parfaitement connu. Le catalogue des événements précurseurs, réacteur par réacteur, sur leur durée de vie, est important puisque c'est ce qui va aussi conditionner la durée de vie. Le réacteur a le « droit » à un certain nombre d'événements précurseurs, et ce sont ceux-là qui vont déterminer aussi, avec influence, et le nombre d'arrêt de tranche, et

etc. Ce catalogue existe. De fait, je trouve que l'on pourrait demander que le catalogue des événements précurseurs de Flamanville 1 & 2 puisse être communiqué à la CLI.

M. LAFFORGUE-MARMET.- S'agissant du nombre d'évènements, tout dépend de ce que vous appelez « Évènements précurseurs » ...

M. ROUSSELET.- Oui, mais ils sont définis dans le catalogue, dans votre catalogue.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Oui, mais concernant le nombre d'évènements significatifs ou d'évènements précurseurs, il n'y a pas de nombre fixé par réacteur.

Un intervenant.- Vous ne mélangez pas avec les comptabilités des situations ? Ce sont des situations...

M. LAFFORGUE-MARMET.- ... Oui, mais alors la comptabilité des situations, c'est tout à fait autre chose. La comptabilité des situations, c'est dans le cadre des ESPN. Effectivement, il y a des sollicitations, il y a un certain nombre de sollicitations de chaque système dans le cadre de transitoires. Dans ce cas, effectivement, pour que l'ESPN ne présente pas de défauts majeurs ou d'évolution, il y a un nombre de transitoires qui est fixé par équipement. Et si l'on va au-delà de ce nombre de transitoires, dans ce cas, il y a des contrôles à faire ou des précisions avec des études à réaliser pour pouvoir continuer à poursuivre l'exploitation.

Mais la comptabilité des situations, au sens des équipements sous pression, et les événements, au sens de la sûreté, que ce soient des événements significatifs ou des évènement précurseurs, sont deux choses différentes.

M. ROUSSELET.- Peut-être pourrions-nous avoir ce catalogue des situations ...

M. le PRESIDENT.- ... On ne l'avait évoqué quand on a eu la réunion (inaudible) ?

M. ROUSSELET.- Si, (inaudible) ...

M. le PRESIDENT.- ... L'hiver dernier, on a eu une réunion publique sur le prolongement au-delà quarante ans des réacteurs. Je me souviens que l'on avait évoqué cela à un moment.

M. ROUSSELET.- Je crois que l'on pourrait demander officiellement à l'ASN de nous communiquer le catalogue des situations des réacteurs de Flamanville, tout en sachant que, pour le moment, ce n'est pas un document public.

7. Retour sur la campagne de distribution de comprimés d'iode, présentation à la LCI par la Préfecture – Comité de pilotage du 27 août 2024 (organisé par la Préfecture) (Préfecture)

M. le PRESIDENT.- Merci. On va passer à ce à quoi la CLI est associée depuis le début, à savoir, la nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode. Je vais laisser la parole à la préfecture, qui a, bien sûr, toute responsabilité dans ce domaine, même si on a été associé avec d'autres à cette campagne qui est importante. On en parlait déjà au mois de novembre dernier, quand on a eu une réunion à la préfecture. (Inaudible), parce qu'elle vient de démarrer. Il y a eu une conférence de presse, vous vous en souvenez, le 13 septembre dernier. Allez-y, Monsieur.

M. DERETTE.- Merci. On va rebalayer un petit peu rapidement ce qui concerne cette campagne de 2024 sur le CNPE. Du coup, l'instruction du 5 juillet nous a donné un peu les objectifs de cette campagne, qui concerne une distribution de comprimés dans une zone de dix kilomètres autour des CNPE. On nous interroge aussi sur le retour des comprimés périmés dans quatre pharmacies.

Même si on va en reparler un peu ensuite, les petites affiches informatives qui vous ont été présentées, qui traitent du rôle de ces comprimés en cas d'accident, constituent une information générale portant sur les gestes réflexes liés aussi à la partie... cette partie de la communication pour rappeler toutes ces choses-là. Il y a eu une information générale sur les bons gestes pour les riverains et aussi une information à propos des dix à vingt kilomètres du PPI, et pour les riverains non-détenteurs de ces comprimés. Voilà, c'était là un peu le retour de l'objectif de cette instruction du 5 juillet 2024.

Ensuite, concernant les modalités de retrait, on est passé à quatre pharmacies au lieu des trois sélectionnées auparavant. On a pris contact avec une pharmacie à Beaumont, pour essayer de (inaudible) au maximum sur les zones. La pharmacie de Beaumont s'ajoute à celle de Virandeville, à celle de Les Pieux et de Flamanville. Une grande nouveauté : pour les habitants, il n'y a plus besoin de justificatif de domicile ni de pièce d'identité. C'est quelque chose qui va simplifier le retrait. Pour les établissements recevant du public

et les employeurs, il faut une présentation du bon retrait, téléchargeable sur le site de la préfecture. On a fait l'essai, vous pouvez aller le télécharger, il n'y a aucun souci. Voilà. Vous pouvez également le faire sur le site Santé.fr.

A propos de la partie communication, comme l'a dit le président tout à l'heure, la conférence de presse du préfet a été faite le 13 septembre. Sur les sites de l'État, on va retrouver un petit peu toutes ces informations, avec ce fameux bon qui est téléchargeable pour les ERP et les entreprises. La communication va être également faite auprès des maires, avec des éléments, des affiches, un petit kit qui sera à la disposition des maires du secteur. Les fameux dépliants seront mis à disposition dans les pharmacies. Une campagne par SMS sera réalisée sur ce périmètre. Idem, sur les réseaux sociaux. Et puis, l'idée est de communiquer au maximum, puisque l'on sait que les taux de retrait sont quand même relativement faibles. L'idée est que tout le monde puisse avoir les informations et puisse les transmettre.

Concernant la partie dix à vingt kilomètres, les comprimés de 2019 sont toujours valables et on aura une campagne pour cette zone à partir de 2026. Les habitants qui n'étaient pas pourvus de comprimés, je le redis, peuvent aller les chercher dans les quatre pharmacies que j'ai citées auparavant. Une nouvelle fois, il ne faut pas hésiter à aller les chercher.

On parlait des petits éléments à disposition. On retrouve celui-ci, portant sur l'alerte : « Vous habitez dans un rayon de dix kilomètres », qu'est-ce que je dois faire ? On incite aussi à aller chercher les comprimés. On explique quand même bien la gratuité. Cet élément se présente un peu sous une forme différente.

Ensuite, on a un affichage traitant des bons réflexes, qui sera lui aussi à disposition. Quant aux petits dépliants, ici, voici les deux. On a une face sur laquelle on rappelle les bons réflexes, on vient donner quelques explications sur les comportements, le pourquoi, les différents types d'alerte, et puis les conduites à tenir. On trouve les éléments portant sur l'explication : pourquoi prend-on de l'iode et à quel moment on la prend ? Tout cela figure également sur un petit dépliant.

Voilà un peu le retour sur la distribution d' iode dans les grandes lignes.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce sujet, sachant qu'il y a quand même une nouveauté : il n'y a plus besoin de pièce d'identité ni d'attestation de domicile pour aller se fournir dans quatre pharmacies.

Mme HOVNANIAN.- Je souhaitais vous parler d'une thèse en médecine qui vient d'être soutenue, et qui porte sur l'« Étude de la connaissance des mesures de protection appliquées en cas d'accident nucléaire et de leur mise en place physique chez les personnes habitant à moins de vingt kilomètres de la centrale nucléaire de Flamanville ». C'est une étude qui a été conduite et dont les résultats sont assez édifiants s'agissant du peu de connaissances de la population et avec des résultats qui se situent bien, bien, bien en deçà de ce qu'avait trouvé EDF.

Je me suis dit que c'était peut-être une bonne idée d'éventuellement l'inviter ou qu'il y ait un échange à ce propos. Dans le passé, on avait... C'est une thèse de Guillaume LE ROULET. Je me demandais si on avait parlé justement de la culture du risque, de la faible culture du risque qui pouvait éventuellement exister dans la région, et on avait dit qu'on en reparlerait. Ma question est justement : quand ?

M. le PRESIDENT.- Naturellement, la campagne va donner lieu à appeler tout cela. Je vous rappelle qu'il y a deux ans, la CLI de Flamanville avait eu un prix du ministère de la Transition écologique pour une journée d'information portant sur les risques. Et puis, vous allez voir qu'il y a un sujet sur une réunion publique que l'on va organiser avant la fin de l'année et qui portera sur l'actualité nucléaire dans le Cotentin. A cette occasion, on pourra rappeler cela, parce que le fait qu'il y ait finalement un taux de retrait assez peu satisfaisant est une vraie question. C'est une vraie question. Mais c'est là quelque chose qui est beaucoup plus large, qui parle non pas de l'accès, mais de la volonté d'accès à l'information. Vous avez beaucoup de gens qui, en France, ne s'estiment pas assez informés, alors que les outils d'information existent tous, et à propos de très nombreux domaines. On entend « Mais nous ne sommes pas au courant », alors que tout le monde pourrait l'être. Et je pense qu'il faut redoubler d'efforts sur ce point. Quant à nous, la CLI, nous allons y revenir, et nous allons y revenir au cours de cette réunion d'information.

Et puis, et cela a quand même été cette fois bien diffusé dans la presse, puisqu'on a bien prêté attention au fait qu'il y ait une communication. Après, est-ce que l'on peut faire plus ? Sûrement. Sûrement, mais il faut le faire parce qu'il faut que tout le monde soit au courant.

M. DERETTE.- Et pour compléter vos propos, il faut savoir aussi que, durant une partie de la journée de la résilience, on a pris le parti d'intégrer cette campagne de distribution en sollicitant et en faisant toucher du doigt le milieu scolaire, de manière que cela touche aussi les parents ensuite. L'idée est de toucher un maximum de monde pour essayer d'éveiller les consciences à propos de ce fameux retrait des comprimés

d'iode, retrait qui, en effet, reste assez faible. En incluant aussi ce sujet dans la journée de la résilience, cela permet de toucher aussi beaucoup plus de monde.

Mme THOMINET.- On parle de campagne de SMS auprès des habitants. Est-ce que cette campagne a déjà démarré ou pas encore ?

Mme SCHNEBELEN.- A ma connaissance, elle n'a pas encore débuté. Ils sont en train de l'instruire au niveau national.

Mme THOMINET.- Il n'y a pas de représentant... je veux dire, des pharmacies, mais, là aussi, il faudrait peut-être sensibiliser... Sensibiliser aussi les pharmacies, parce que, moi-même, je me suis présentée, je me suis dit qu'il me fallait y penser et prendre ma petite tablette. Mais quand je suis arrivée, j'ai oublié. C'est dommage que l'on n'ait pas assez de sensibilisation de la part des pharmaciens quand on vient chercher des produits. Ils devraient nous demander d'emblée si on a bien pensé à retirer notre comprimé. A propos de cela aussi, il faudrait faire une sensibilisation un peu plus proche des pharmaciens.

Un intervenant.- Durant la campagne, les pharmaciens vont pouvoir mettre à disposition des flyers et tous les documents qui pourront être fournis. Cela, c'est certain. Cela dit, les pharmaciens ne demandent qu'une chose, c'est que le pourcentage de retrait des comprimés d'iode soit le plus important possible, bien évidemment.

Mme SCHNEBELEN.- Madame THOMINET, depuis le démarrage de la campagne, je passe une fois par semaine dans chacune des quatre pharmacies pour m'assurer déjà qu'on leur a bien remis des affiches, des flyers, pour qu'ils puissent remettre un flyer à l'occasion de chaque boîte de comprimés qui est distribuée, parce que cela fait aussi partie... Il n'y a pas que les comprimés directs sur le flyer, mais il y a vraiment toute la conduite à tenir. Une fois par semaine, je fais une petite tournée des quatre pharmacies pour voir également si, et selon les pharmacies, la campagne prend. Aujourd'hui, les retours des pharmaciens que je collecte : les gens viennent. Mais je pense que c'est bien là l'effet produit par la parution d'articles de presse le 13 septembre. On va voir si cela continue à être aussi actif. Cependant, actuellement, les pharmaciens sont plutôt satisfaits des premiers jours du démarrage de la campagne. Mais je sais aussi par expérience que cela peut avoir un peu tendance à s'essouffler, d'où l'intérêt de relancer régulièrement la communication s'agissant d'aller récupérer les comprimés, y compris par voie de presse.

M. DERETTE.- Et pour compléter, il faut avoir également un passage d'informations auprès des professionnels de santé, l'idée étant de toucher un maximum de personnes parmi la population dans un laps de temps assez long.

M. le PRESIDENT.- Il y a une question.

M. VASTEL.- Je voulais juste faire une petite remarque par rapport à la position de l'ACRO : le périmètre de vingt kilomètres est très insuffisant, parce qu'on l'a vu, dans le cas des accidents de Fukushima et de Tchernobyl, il faudrait l'étendre à cent kilomètres. C'est un débat, mais je voulais juste faire la remarque.

M. le PRESIDENT.- Une question dans le public ?

Un intervenant.- Oui, juste une petite remarque : est-ce que les ERP sont pointés par la préfecture et sait-on quels ERP en ont pris ou n'ont en pas pris, parce que cela me semble représenter un potentiel important de stocks de pastilles ? En particulier, forcément, il y a toutes les écoles. Est-ce que l'on dispose d'un pointage précis et est-on certain que l'ensemble des ERP est pointé par les services de l'État ?

M. DERETTE.- Le fait de disposer d'un bon de retrait va systématiquement lister les établissements qui auront procédé au retrait et ceux qui ne l'auront pas fait. Actuellement, on est en début de campagne. L'idée consistera à avoir un point et à sensibiliser l'ensemble des établissements, puisque des courriers vont être adressés. Il s'agit de sensibiliser encore plus les établissements à propos de ce fameux retrait. Donc oui, c'est pris en compte.

Mme THOMINET.- Si je peux compléter : au niveau des mairies, oui, on a tout investi. C'est à nous-mêmes de déclarer les ERP, ce qui permet vraiment d'avoir toute la cible, de tout ce qui concerne les ERP dans les communes. C'était déjà mis en application et je pense que c'est renouvelé dans ce sens.

M. DERETTE.- Exactement. Et de notre côté, on a aussi la liste de tous les ERP du Département, puisque le préfet est le président de la Commission de sécurité.

Un intervenant.- Je parle pour les maires, parce que cela me concerne : concernant les ERP gérés par une mairie, entendu, mais pour les lieux de culte, comment cela fonctionne ? Qui est responsable ?

M. DERETTE.- C'est ce que je viens justement d'expliquer. Le préfet étant président de la Commission départementale de sécurité et d'accessibilité, nous avons le listing de tous les établissements du Département recevant du public.

Un intervenant (hors micro).- Inaudible...pas s'occuper des lieux de culte, mais il y a aussi (inaudible).

M. DERETTE.- Qui est l'exploitant du lieu de culte ?

Un intervenant (hors micro).- C'est le Diocèse

M. DERETTE.- Ne vous inquiétez pas, vous allez avoir des informations claires, précises dans les courriers que vous allez recevoir. Tout est cadré, tout est listé. Ce que vous avez à votre main...

Un intervenant (hors micro).- Inaudible.

M. DERETTE.- Voilà. Vous vous occupez des ERP dont vous êtes exploitant, et ensuite, rien ne vous empêche de faire repasser une petite information. Mais les lieux de culte sont pris en compte, les écoles sont prises en compte, les lieux de travail sont pris en compte également.

Un intervenant (hors micro).- Inaudible.

M. DERETTE.- En revanche, vous pouvez quand même repasser l'information.

Un intervenant (hors micro).- Inaudible.

M. DERETTE.- (Rires). De notre côté, l'information est passée du côté des exploitants et des propriétaires.

M. JACQUES.- Monsieur, si vous me le permettez, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous rappeler une réunion que nous avons eue à la préfecture sur les PPI, il y a quelques mois, au cours de laquelle les participants ont rappelé la nécessité, en tout cas pour les associations, d'avoir effectivement un PPI Cotentin, au minimum, et qui permette à tous les habitants du Cotentin d'être protégés par un PPI qui ne comprend pas que des pastilles d'iode, mais qui inclut aussi tous les comportements qui l'accompagnent, c'est-à-dire tous les PPMS et les PCS.

M. DERETTE.- Alors, je vais vous apporter la même réponse que j'ai faite lors de nos échanges. En effet, concernant la seule partie ayant trait à l'iode, cela peut être jouable, mais maintenant, un PPI, ce n'est pas que cela. Et comme je vous l'ai dit, lors de nos différents échanges, étant donné la manière dont sont positionnés les établissements à risque dans le Département, ce n'est pas physiquement et légalement faisable. C'est fait à certains moments ...

M. ROUSSELET.- ... Oui, mais légalement, c'est faisable, puisque si on prend l'exemple de Gravelines, ils ont bien adopté la notion de pays, de bassin, et ils ont dépassé les vingt kilomètres.

M. DERETTE.- A l'exception du fait que Gravelines n'est pas du tout saturé comme le sont les établissements dans le département. La différence est que ...

M. ROUSSELET.- ... Je n'ai pas compris.

M. DERETTE.- Le positionnement des établissements qui sont soumis (inaudible) que Gravelines, n'est pas du tout le même que ...

M. ROUSSELET.- ... J'entends bien, mais ce que veut dire André JACQUES, et je crois qu'on l'a déjà bien développé, c'est qu'à partir du moment où l'on a l'histoire des cinq kilomètres sur Naval Group, que l'on a les vingt kilomètres de Flamanville et que l'on s'inscrit dans un contexte plus global et que l'on a une structure économique et politique qui existe, donc la CAC, il s'agit d'avoir directement une application. Cette structure existe. C'est une structure géographique existante avec des services, etc. Je trouve que si on appliquait directement tout cela à la CAC, ça serait beaucoup plus simple et beaucoup plus cohérent, plutôt que de dire aux gens : vous, vous vous trouvez du côté des vingt kilomètres et vous êtes donc concerné, tandis que vous, de l'autre côté, vous ne l'êtes pas. Je trouve que ce serait juste beaucoup plus simple et beaucoup plus cohérent. Et juridiquement, c'est faisable.

M. DERETTE.- Ce n'est pas si simple que cela.

Un intervenant.- Oui, mais bon ...

M. ROUSSELET.- ... Non, mais je ne dis pas que c'est simple, mais je dis que c'est faisable.

M. DERETTE.- Là n'est pas la question et on en avait déjà parlé assez longuement lors de la réunion ...

M. ROUSSELET.- Vous pouvez compter sur nous pour réaborder systématiquement le sujet.

M. DERETTE.- (rires) Je sais bien mais ce n'est physiquement pas faisable.

M. le PRESIDENT.- Oui, cela avait donné lieu à des discussions qui ne sont pas terminées.

8. Retour sur la réunion de bureau inter-CLI du 26 mars 2024 - (CLI)

- **Réunion publique,**
- **Voyage d'étude,**
- **Lettre d'information**

M. le PRESIDENT.- Je voulais juste vous dire, parce que nous avons terminé, que nous avons une réunion Inter-CLI en mars. On avait décidé d'une réunion publique qui aura lieu avant la fin de l'année, et vous allez être très rapidement prévenus. Il y a un voyage d'étude qui aura lieu, mais cette fois, au premier semestre 2025. Il y aura une lettre d'information qui sera divulguée sans doute plus tard, ceci en raison de problèmes de ressources humaines au sein du Département. Il n'y a pas possibilité de la réaliser dans de brefs délais. En revanche, il nous a paru très important de diffuser au maximum l'information sur la réunion publique et d'inviter un grand nombre de gens à se rendre à cette réunion publique, si possible davantage que d'habitude et si possible des gens jeunes.

9. Information sur les suites juridiques, affaire CLI / CRILAN – (CLI)

M. le PRESIDENT.- Il y a une information judiciaire que je ne commenterai pas : vous avez sûrement lu dans la presse que le tribunal administratif de Caen a rejeté le recours du CRILAN, qui exigeait, on en a vaguement parlé tout à l'heure, une mise en conformité des règlements des CLI, des règlements intérieurs, et puis, qui demandait d'avoir recours à une expertise indépendante. Et cela concernait l'action du conseil départemental. A la suite de cette décision de justice, le CRILAN a décidé de faire appel.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

M. JACQUES.- Monsieur le Président, puisque nous sommes concernés, je peux dire juste un petit mot, s'il vous plaît ?

M. le PRESIDENT.- Je vous en prie.

M. JACQUES.- Je souhaite simplement dire qu'effectivement, malgré notre tentative amiable dès le départ, nous avons été contraints d'engager un recours contentieux, malgré nous, bien évidemment, qui

nous aurait peut-être permis d'avancer sur les sujets que vous venez d'évoquer. Néanmoins, la décision du tribunal administratif, bien qu'il nous déboute, balaye en revanche nos demandes au motif que les décisions de la CLI seraient non-décisives. C'est quand même quelque chose d'important, parce que, même pour une expertise qui est un sujet très sérieux, on voit que les prérogatives de la CLI ne peuvent pas être assumées, puisque nos décisions seraient non-décisives. En revanche, si nous étions en CLI Orano, les choses seraient totalement différentes, parce que vous auriez ici, mesdames et messieurs, le pouvoir de décision.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une telle décision, qui peut en effet faire jurisprudence. Et nous avons décidé, après avoir effectivement reçu conseil de notre avocat et puis également du réseau « Sortir du nucléaire », de faire appel en commission administrative, d'appel de l'attendant, car nous considérons que c'est très important, pour nous bien entendu, mais aussi pour toutes les associations environnementales, de ne pas se satisfaire de ce type de décision.

M. le PRESIDENT.- Je ne répondrai pas, parce que je ne commente pas, pour ma part, les décisions de justice.

10. Questions diverses

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des questions diverses ?

M. ROUSSELET.- J'ai une petite question pratique toute bête : il y a un petit logo NR dans le bas des présentations, qu'est-ce que cela veut dire ?

Un intervenant (hors micro).- Inaudible .

M. ROUSSELET.- C'est EDF. Dans la présentation, sur les slides, on a un petit logo NR. On s'est posé des questions. Je l'ai posée autour de moi, mais personne ne savait y répondre. Est-ce que vous avez une idée ?

Un intervenant.- Cela signifie « Numérique Responsable ».

M. ROUSSELET.- (Rires). D'accord.

Sinon, dans le point d'information, et puisque l'on parle de la transparence des informations, je voulais juste attirer votre attention sur le fait qu'il y a eu un décret le 8 avril dernier qui a créé un fichier national, qui s'appelle ODIINUC. Ce fichier peut permettre de recenser de manière très large et extrêmement détaillée toutes les personnes qui sont aujourd'hui critiquées par rapport au nucléaire. Je vous invite à le lire, parce que vous allez voir qu'il est extrêmement large, qu'il a déjà eu des conséquences, puisque certains de nos petits camarades, qui ne sont d'ailleurs pour certains jamais rentrés dans une centrale ou qui n'ont jamais eu de problème juridique, qui font partie d'associations de défense de l'environnement, ont été inclus dans ce fichier et que, depuis, ils ne peuvent plus s'approcher des installations nucléaires. En particulier, il y a un cas à Gravelines.

On a là un vrai sujet. Quant à moi, je pense qu'il s'agit d'un vrai sujet de... On a également saisi l'ANCCLI sur ce sujet. C'est vraiment un fichier qui est géré par le CoSSeN, donc le Commandement Spécialisé pour la Sécurité Nucléaire, qui a été financé par le budget de l'État, et qui est donc un fichier très spécifique, qui est lié aux opposants au nucléaire. Je souhaitais seulement que vous sachiez cela et je vous invite à regarder ce décret que je trouve vraiment scandaleux sur le principe même des libertés, parce que c'est vraiment très ciblé. On peut considérer que la sécurité de l'État peut avoir des fichiers, etc., et je le conçois. Pour autant, que l'on puisse cibler tout particulièrement les gens qui sont critiqués vis-à-vis du nucléaire, selon moi, cela pose un vrai problème de démocratie et un problème de fonctionnement. C'est un peu lié à tout ce qui est lié tout de suite à l'accélération volontariste du gouvernement, et en cela, libre à eux, mais je trouve que c'est un vrai sujet et un vrai problème qu'il y ait des fichiers spécifiques liés aux questions nucléaires qui se mettent en place aujourd'hui. Vous pouvez regarder par vous-même.

C'était là juste un point d'information. Quant à nous, on a évidemment (inaudible) en justice, mais c'est réellement un vrai problème.

M. le PRESIDENT.- Comme il y a une réunion du conseil d'administration de l'ANCCLI le 6, et j'y participerai, on y posera la question. Et puis le lendemain, c'est la conférence annuelle des CLI, durant laquelle on pourra également poser la question, effectivement.

M. BARON.- Cela concerne une personne qui a essayé de rentrer, qui est rentrée dans les installations nucléaires de force et ainsi de suite. Et cette personne a évidemment reçu l'interdiction de rentrer à Orano. Voilà ce qui a été dit hier.

M. ROUSSELET.- Oui, mais quant à moi, j'ai voulu intervenir de manière générale sur le principe. Je ne vais pas aller chercher le cas de chaque individu. Le cas précis que je connaissais concerne vraiment un environnementaliste que je qualifie souvent d'« Environnementaliste petite fleur », c'est-à-dire que ce n'est pas du tout un militant antinucléaire, mais il est inscrit dans ce fichier, et cela pose (inaudible). Ma remarque portait juste sur le principe général : savoir qu'en France, aujourd'hui, on fait un fichage extrêmement large et dans lequel on voit apparaître l'ensemble des adresses historiques, etc., des numéros de téléphone des personnes, etc. Je trouve que faire un fichage qui est lié uniquement aux questions du nucléaire me semble problématique. C'était vraiment une déclaration de principe.

M. le PRESIDENT.- Oui, et merci de l'avoir faite. Au moins, on consultera l'ANCCLI là-dessus et on le fera rapidement, puisque la réunion a lieu les 6 et 7 octobre.

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Non ? Dans ce cas, merci beaucoup d'être venus, d'avoir participé à cette longue séance et d'y être venus nombreux.

Pour ceux qui veulent déjeuner, le bar est ouvert, et quant aux autres, à bientôt !